

Académie de l'OMPI Programmes de formation et d'enseignement 2017



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Académie de l'OMPI Programmes de formation et d'enseignement 2017

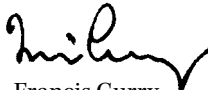
Avant propos du Directeur général

L'Académie de l'OMPI est le centre mondial d'excellence pour ce qui est de la formation, de l'enseignement et du renforcement des capacités humaines en matière de propriété intellectuelle. Elle offre des cours couvrant l'ensemble des questions de propriété intellectuelle en plusieurs langues et formats, améliorant ainsi à l'échelle mondiale l'accès à un enseignement et à une formation de haute qualité en matière de propriété intellectuelle. Les programmes de formation et d'enseignement de l'Académie de l'OMPI pour 2017 témoignent de l'engagement constant de l'Organisation en faveur de cet objectif stratégique, notamment pour ce qui est de l'accès des participants issus des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition à la propriété intellectuelle. Les cours offerts en 2017 continuent de s'appuyer sur la vaste expérience de l'Académie de l'OMPI dans ce domaine et exploitent pleinement le réseau international de partenariats que l'Organisation a soigneusement établi avec les institutions nationales, régionales et internationales.

En 2017, les cours de l'Académie de l'OMPI continueront à utiliser l'enseignement à distance pour élargir l'accessibilité des connaissances en matière de propriété intellectuelle. En 2016, le nombre total de participants de nos cours à distance a augmenté de 26%. La demande concerne de plus en plus des cours spécialisés à distance et des versions personnalisées des cours types tant sur le plan de la langue que du contenu. Le lancement en 2016 du projet pilote relatif au Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) dans un format accessible aux aveugles, aux déficients visuels ou aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés constitue un bon exemple de cette personnalisation. Ce cours sera disponible en 2017 auprès du Centre de formation en ligne de l'Académie. Les partenariats seront un autre moyen pour l'Académie de générer et de gérer la demande. En 2016, l'Académie de l'OMPI a signé avec le Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle (CIPTC) un accord de coopération qui permettra au CIPTC de proposer la version chinoise des cours à distance. Par conséquent, nous nous attendons à une forte augmentation du nombre de participants chinois à nos cours en 2017. Le coût est un autre facteur qui influe sur l'accès à nos cours. En 2016, les taxes pour les cours à distance ont été réduites de 50% pour les apprenants issus des pays en développement, des PMA et des pays en transition et de 20% pour les apprenants des pays développés. Ces taux réduits continueront de s'appliquer en 2017.

En 2017, l'accent sera également mis sur la nécessité de s'assurer que l'Académie réponde efficacement aux besoins des États membres en matière de formation. Les cours offerts par le Programme de perfectionnement des cadres en 2017 sont de plus en plus dispensés en synergie avec l'assistance technique fournie par d'autres divisions de l'OMPI. Les cours du Programme de perfectionnement des cadres sont conçus et dispensés en partenariat avec nos États membres. Par ailleurs, les cours continueront de renforcer la coopération Sud-Sud de façon à maximiser les connaissances et les compétences dont disposent les pays du Sud en matière de propriété intellectuelle au moyen de nouveaux partenariats. Une évaluation rigoureuse de ces cours est également importante; elle permettra à l'Académie d'examiner la présentation et les objectifs pédagogiques de ses cours dispensés de longue date. Les informations recueillies serviront à s'assurer que les cours du Programme de perfectionnement des cadres répondent le plus efficacement possible aux besoins des États membres.

En 2017, l'Académie de l'OMPI continuera à favoriser et à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de son programme destiné aux établissements universitaires. Deux nouveaux programmes conjoints de niveau master seront lancés: l'un avec l'Université d'Ankara (Turquie) et l'autre avec l'Université Tongji de Shanghai (Chine). Par ailleurs, l'Académie allouera des ressources afin de soutenir les universités par d'autres moyens dans le but d'appuyer leurs efforts pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur de la propriété intellectuelle. Le Programme des cours d'été de l'OMPI est toujours aussi prisé et en 2017, la majorité de ces écoles bénéficieront de partenariats avec des universités et avec des offices de propriété intellectuelle afin de garantir la meilleure combinaison de participants visés. Des efforts supplémentaires seront accomplis en vue de soutenir les institutions partenaires accueillant ces écoles. Enfin, le programme destiné aux établissements universitaires continuera de soutenir des pays – sur demande – pour élaborer des formations locales en aidant ces derniers à renforcer leurs capacités en matière de formation par la mise en place d'académies nationales de formation en propriété intellectuelle dans les États membres de l'OMPI et de projets de formation des formateurs.



Francis Gurry
Directeur général

Préface

Pour maintenir sa position de centre mondial de formation et d'enseignement de la propriété intellectuelle, l'Académie de l'OMPI doit continuellement innover. Améliorer son offre de cours, toucher de nouveaux publics et diminuer les taxes de participation resteront des priorités dans les années à venir. Il est primordial pour l'Académie d'atteindre son objectif premier, qui est de donner accès aux connaissances en matière de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale et de renforcer les capacités humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier dans les pays les moins avancés et en développement et dans les pays en transition. Alors que la demande continue à augmenter tant sur le plan du volume que d'un besoin croissant de spécialisation et de personnalisation de ses cours, le programme de cours de l'Académie de l'OMPI doit continuer à dispenser ses cours de formation de base, tout en s'adaptant pour répondre à ces demandes nouvelles et diverses.

Les programmes de formation et d'enseignement de l'Académie de l'OMPI pour 2017 proposent encore un large éventail de cours concernant tous les domaines de la propriété intellectuelle et fournis dans divers formats et langues. Ils comprennent des cours de base et des cours perfectionnés à distance, des cours de perfectionnement et de formation des fonctionnaires ainsi qu'un enseignement supérieur et des cours de niveau master sur la propriété intellectuelle au niveau universitaire. Tous ces cours sont dispensés en coopération étroite avec des institutions partenaires et des experts extérieurs indépendants de niveau universitaire. La solide réputation que s'est forgée l'Académie depuis sa fondation repose dans une large mesure sur la qualité de l'enseignement qu'elle dispense, sa crédibilité en tant que source neutre et impartiale de savoirs et le vaste réseau de partenaires hautement respectés avec lesquels elle collabore.

En résumé, parmi les principaux points marquants et faits nouveaux qu'offrira l'Académie en 2017 figurent :

- Vingt-trois cours de formation à l'intention des fonctionnaires et autres parties prenantes concernées du secteur public dans divers domaines de la propriété intellectuelle seront organisés tout au long de l'année. Comme par le passé, ces cours seront organisés en coopération étroite et en partenariat avec les États membres, les offices de propriété intellectuelle et les institutions de propriété intellectuelle. En 2017, davantage de moyens seront investis pour renforcer la coopération Sud-Sud en développant des partenariats stratégiques avec les pays en développement
- afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en propriété intellectuelle dans l'intérêt des autres pays en développement. Ces cours de perfectionnement professionnel seront centrés sur une formation pratique, des connaissances techniques et des études de cas. Ils traitent de sujets régulièrement demandés, y compris l'information et la documentation en matière de brevets, les procédures d'enregistrement des marques, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, le transfert de technologie et l'innovation et la gestion et l'administration des offices de propriété intellectuelle.
- Vingt-sept cours – un record – seront proposés à travers le programme d'enseignement à distance. Ce programme ajoutera de nouveaux cours pour compléter son offre actuelle et répondre à la demande d'un enseignement plus spécialisé en propriété intellectuelle dans des domaines tels que: les options relatives aux politiques de propriété intellectuelle dans le domaine de l'accès aux médicaments; le droit d'auteur et sa gestion collective; la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres; le droit d'auteur pour les professionnels du cinéma; et la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Une plateforme informatique spécialisée ultramoderne et un réseau de quelque 200 formateurs répartis dans le monde entier sont mobilisés pour dispenser ces cours d'enseignement à distance dans les six langues des Nations Unies et en portugais. Le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) a été mis à l'essai avec succès en 2016 dans un format accessible aux aveugles, aux déficients visuels ou aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Il sera disponible en 2017 sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Académie. Les réductions de taxes des cours à distance appliquées en 2016 seront toujours en vigueur en 2017.
- À la suite de la signature d'un accord de coopération avec le Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle de l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO) en 2016, la version chinoise de six cours à distance sera exécutée depuis la Chine en 2017 avec le soutien d'instructeurs et d'administrateurs de cours formés locaux pour respecter les normes d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI.
- Deux nouveaux programmes conjoints de niveau master seront proposés en 2017 : un master conjoint en droit de la propriété intellectuelle (spécialisation en droit des brevets et en droit des dessins et

modèles industriels) en coopération avec l'Université d'Ankara et l'Institut turc des brevets à Ankara (Turquie) et un programme de master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels (master en dessins et modèles industriels) en coopération avec l'Université Tongji de Shanghai (Chine). Ces programmes, qui traduisent une demande croissante de spécialisation en matière d'enseignement supérieur de la propriété intellectuelle, compléteront le programme de niveau master actuellement proposé par l'Académie conjointement avec plusieurs des meilleures universités du monde. Un nombre limité de bourses est disponible pour permettre aux diplômés qualifiés issus des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition de participer à ces programmes de troisième cycle.

- Outre le Colloque organisé par l'OMPI et l'OMC à l'intention des enseignants de propriété intellectuelle, qui s'est tenu cette année à Genève, l'Académie de l'OMPI et l'OMC lanceront la première version régionale de cette manifestation avec le Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle en Asie, qui sera organisé par l'Université de gestion de Singapour en février 2017.

- Au total, 12 cours d'été seront organisés par l'OMPI en 2017 en coopération avec des partenaires du monde entier, de façon à répondre à la popularité persistante de ces écoles et à la demande soutenue de places dans ces écoles.
- En 2017, commencera la phase de mise en œuvre du projet du CDIP récemment approuvé sur la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle. Des cours de formation personnalisés à l'intention des magistrats et des procureurs seront élaborés pour le Costa Rica, le Liban, le Népal et le Nigéria.

Ce programme fait office de catalogue de toutes les possibilités de formation qui seront offertes par l'Académie de l'OMPI en 2017 et précise le contenu de chaque cours. On y trouvera des informations sur les modalités d'admission, les formalités d'inscription, les calendriers, le processus de sélection, les voyages ainsi que d'autres informations utiles pour les participants potentiels.

À noter:

Étant donné que des changements pourraient être apportés en cours d'année aux activités de l'Académie de l'OMPI, nous vous recommandons de consulter le site Web de l'Académie à l'adresse www.wipo.int/academy pour obtenir les informations les plus récentes concernant les cours.

Table des matières

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	10
Informations générales	10
1. Cours de formation sur les marques à l'intention des pays lusophones organisés par l'OMPI et le Brésil	12
2. Cours de formation sur les procédures d'enregistrement des marques organisé par l'OMPI et l'OEPM à l'intention des pays d'Amérique latine	13
3. Cours de niveau avancé sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires proposé par l'OMPI et l'OMC	14
4. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC) organisé par l'OMPI et l'ILPO	15
5. Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des pays latino-américains	16
6. Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes organisé par l'OMPI et la France	17
7. Cours de formation sur l'examen des brevets organisé par l'OMPI à l'intention des pays d'Amérique latine	18
8. Cours de formation sur le droit et l'examen des brevets dispensé par l'OMPI et le KIPO	19
9. Atelier sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle et la politique d'innovation organisé par l'OMPI et le NIPMO à l'intention des pays africains	20
10. Atelier exécutif sur l'application des techniques de gestion dans le domaine des prestations de services en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OPIIC	21
11. Programme de l'OMPI et l'Office norvégien des brevets consacré aux enjeux mondiaux dans le domaine des brevets: la qualité des brevets (à confirmer)	22
12. Cours de formation sur l'information et la documentation en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Office autrichien des brevets (APO)	24
13. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, le transfert des technologies et la concession de licences organisé par l'OMPI et le CEIPI	25
14. Cours de formation sur les marques organisé par l'OMPI, l'INPI et l'OMPIC	27
15. Cours de formation spécialisé sur les marques à l'intention des pays des Caraïbes	28
16. Cours de formation sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et la SGAE à l'intention des pays d'Amérique latine	29
17. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays africains	30
18. Cours de formation organisé par l'OMPI et le SAKPATENTI sur les indications géographiques	31
19. Cours de formation de niveau avancé sur les questions et enjeux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes organisé par l'OMPI et le BCC à l'intention des hauts fonctionnaires	32
20. Cours de formation sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI, le SIPO et le CIPTC à l'intention des pays asiatiques	33
21. Programme de formation sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et l'ONDA	34
22. Cours de formation sur le droit et l'examen des marques organisé par l'OMPI et le KIPO	35
23. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Inde à l'intention des pays asiatiques	36

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	38
Informations générales	38
1. Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)	41
2. Cours général de propriété intellectuelle (DL-101).	42
3. Cours sur le Traité de coopération en matière des brevets (PCT): introduction générale (DL-101 PCT)	43
4. Module avancé sur la rédaction et le dépôt d'une demande selon le PCT (DL-111 PCT)	44
5. IP Panorama (DL-IP PANORAMA)	45
6. Notions essentielles de droit d'auteur et de droits connexes (DL-150) (nouveau cours pilote)	46
7. Notions essentielles de droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (DL-160) (nouveau cours pilote)	47
8. Notions essentielles de droit des brevets (DL-170) (nouveau cours pilote)	48
9. Cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)	49
10. Cours de niveau avancé sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)	50
11. Introduction au système de protection des obtentions végétales (DL-205)	52
12. Cours avancé sur les brevets (DL-301)	53
13. Cours de niveau avancé sur les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL-302)	54
14. Cours de niveau avancé sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305)	55
15. Cours de niveau avancé sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)	56
16. Cours de niveau avancé sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL-318)	57
17. Cours de niveau avancé sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)	58
18. Cours de niveau avancé sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)	59
19. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)	60
20. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502) (nouveau cours pilote)	62
21. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organismes de gestion collective (DL-503) (nouveau cours pilote)	64
22. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)	66
23. Cours de niveau avancé sur la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL-511) (nouveau cours pilote)	67
24. Cours à l'intention des cadres intitulé "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical" (DL-701)	68
25. Cours avancé sur le droit d'auteur à l'intention des professionnels du cinéma (nouveau cours pilote)	69
26. Huitième cours annuel international de niveau avancé sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle (fondé sur l'instrument multimédia IP Panorama et le cours de gestion DL-450-IP) (nouveau cours pilote)	70
27. Premier cours annuel sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certificat de connaissances générales sur la propriété intellectuelle (fondé sur le Cours général de propriété intellectuelle DL-101 et l'outil IP Ignite)	71

PROGRAMME DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES	74
Programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle	74
1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine, Mutare (Zimbabwe)	75
2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de technologie du Queensland (QUT), Brisbane (Australie)	77
3. Master en droit de la propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin, Turin (Italie)	78
4. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II), Yaoundé (Cameroun)	79
5. Master en droit de la propriété intellectuelle (spécialisation en droit des brevets et des dessins et modèles), proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut turc des brevets et l'Université d'Ankara (Turquie) (nouveau)	81
6. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université Tongji de Shanghai (Chine)	82
7. Cours de certificat spécialisé en gestion et valorisation de la propriété intellectuelle, LUISS Business School, Rome (Italie), Office italien des brevets et des marques et Académie de l'OMPI, 2 mai 22 juillet 2017, Rome, (Italie)	83
Colloques a l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle	84
1. Colloque organisé par l'OMPI et l'OMC à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle de l'Asie, 20-22 février 2017, et Conférence asiatique des spécialistes en propriété intellectuelle, organisés par l'Université de gestion de Singapour, 23-24 février 2017 à Singapour	84
2. Colloque organisé par l'OMPI et l'OMC à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle	85
PROGRAMME DES COURS D'ÉTÉ	88
Informations générales	88
Cours d'été de l'OMPI 2017	90
1. Cours d'été OMPI-Chili sur la propriété intellectuelle	90
2. Cours d'été OMPI-Chine sur la propriété intellectuelle	90
3. Cours d'été OMPI-Franklin Pierce Center sur la propriété intellectuelle	90
4. Cours d'été OMPI-Inde sur la propriété intellectuelle	90
5. Cours d'été OMPI-Mexique sur la propriété intellectuelle	90
6. Cours d'été OMPI-République de Corée sur la propriété intellectuelle	90
7. Cours d'été OMPI-Fédération de Russie sur la propriété intellectuelle	90
8. Cours d'été OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	90
9. Cours d'été OMPI-Espagne sur la propriété intellectuelle	90
10. Cours d'été OMPI-Tunisie sur la propriété intellectuelle	90
11. Cours d'été OMPI-Ukraine sur la propriété intellectuelle	90
12. Cours d'été OMPI-UNIGE (Genève, Suisse) sur la propriété intellectuelle	90

Programme de perfectionnement professionnel

Programme de perfectionnement professionnel

Informations générales

Le programme de perfectionnement professionnel de l'Académie de l'OMPI propose quelque 23 cours de formation par an aux participants issus de pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), et de pays en transition. Ces cours sont organisés avec un certain nombre d'institutions partenaires, y compris des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Les cours de formation prévus qui se tiendront en 2017 sont décrits dans les pages suivantes. Pour chaque cours, des informations sont données sur les objectifs et l'objet du cours, les points essentiels du programme, la langue de la formation, le groupe cible, les conditions à remplir pour les cours de formation à distance, le lieu, la durée et les dates possibles. Pour certains cours, les dates exactes auxquelles ils seront dispensés ne sont pas connues au moment de la rédaction du présent document. Nous vous recommandons donc vivement de consulter le site Web de l'Académie de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int/academy pour obtenir les informations les plus récentes.

Le paragraphe qui suit contient des informations sur les modalités d'inscription, les déplacements, l'hébergement, la couverture médicale, les visas ainsi que d'autres questions concernant les candidats retenus.

1. Conditions préalables

Avant de postuler aux cours de formation dispensés dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, les candidats devront avoir suivi ou être prêts à suivre le cours d'enseignement à distance prérequis indiqué dans le descriptif de chaque cours de formation.

Les candidats doivent avoir une connaissance pratique de la langue dans laquelle le cours sera dispensé (voir la liste ci dessous).

2. Modalités d'inscription

Avant de postuler aux cours de formation dispensés dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, les candidats devront s'inscrire en ligne à l'adresse welc.wipo.int. Seules les inscriptions effectuées en ligne seront prises en considération. Pour chaque cours de formation, les dates et la date de clôture des inscriptions sont indiquées. Un candidat peut s'inscrire à deux cours au maximum.

Pour les représentants des pouvoirs publics, l'inscription doit être approuvée par le directeur général de l'office ou un haut fonctionnaire du ministère concerné. Il est également nécessaire de joindre les documents requis indiqués sur la page de l'Académie de l'OMPI consacrée au programme de perfectionnement professionnel et de suivre les instructions pas à pas indiquées sous "Modalités d'inscription". Pour toute assistance, prière d'envoyer un message à l'adresse électronique pdp@wipo.int.

3. Sélection des candidats

Les candidats sont sélectionnés par l'OMPI. Les candidats retenus sont d'abord prévenus par courrier électronique; une lettre d'invitation officielle sera envoyée ultérieurement. Seuls les candidats retenus sont avisés. Les informations relatives aux déplacements et à d'autres dispositions administratives seront également communiquées directement aux candidats retenus.

Avant de participer au cours, les candidats retenus devront avoir suivi le cours d'enseignement à distance prérequis (s'ils ne l'ont pas déjà suivi avant d'être sélectionnés).

4. Assurance maladie

Les participants aux cours de deux semaines ou plus seront couverts par une assurance maladie souscrite par l'OMPI pour la période de formation concernée. Les informations relatives aux prestations de cette assurance seront envoyées aux candidats sélectionnés.

5. Examen médical

Les candidats sélectionnés pour une formation de deux semaines ou plus devront subir un examen médical qui devra confirmer leur bonne santé. Cet examen médical devra être pratiqué par un médecin reconnu par l'ONU, dans le pays du candidat. L'OMPI informera les candidats sélectionnés de la nécessité de passer cet examen médical par l'intermédiaire du bureau du PNUD.

6. Visas

En matière de visas, compte tenu des exigences (le cas échéant) des pays dans lesquels sont organisés les cours, seuls les candidats sélectionnés ayant obtenu préalablement tous les visas requis seront autorisés à participer au cours.

7. Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par l'OMPI et/ou par les gouvernements ou les organisations proposant la formation conjointement avec l'OMPI. Les participants percevront une indemnité journalière pour couvrir, le cas échéant, leurs frais d'hôtel et de repas.

8. Évaluation

À la fin de chaque cours, les participants doivent remplir un questionnaire d'évaluation en ligne établi par l'OMPI ou par l'institution partenaire. Leurs réponses seront traitées en toute confidentialité. Elles permettront d'évaluer les différents cours afin de les améliorer à l'avenir. Il sera également procédé à des enquêtes de suivi (p. ex. six mois après le cours, etc.), qui permettront à l'OMPI de savoir comment les participants appliquent les enseignements reçus durant les cours en vue de déterminer l'utilité et l'impact de la formation.

9. Assiduité

La présence aux cours est obligatoire. L'OMPI se réserve le droit de mettre fin à la formation des stagiaires qui ne respecteraient pas cette obligation.

10. Personnes accompagnantes

Les participants sont priés de ne pas se faire accompagner. L'OMPI n'assumera aucune formalité administrative et ne prendra à sa charge aucuns frais (voyage, séjour, visa, assurance, etc.) pour toute personne accompagnant un participant. En outre, les dispositions prises par l'OMPI et/ou les institutions hôtes ne concernent que les participants.

11. Attestation

Un certificat de participation sera délivré à chacun des participants à l'issue de chaque programme de formation.

1. Cours de formation sur les marques à l'intention des pays lusophones organisés par l'OMPI et le Brésil

Introduction	Ce cours de formation est dispensé à l'intention des pays lusophones par l'OMPI conjointement avec l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et avec l'assistance du Bureau de l'OMPI au Brésil.
Objectifs du cours	<p>Ce cours est destiné aux responsables des marques des pays lusophones qui travaillent auprès d'offices de la propriété intellectuelle, d'organismes publics ou des ministères concernés. Il a pour objectif de renforcer leurs compétences et leurs connaissances par l'examen des questions et des procédures relatives aux marques.</p> <p>À l'issue du cours, les responsables des marques participants seront familiarisés avec les principales questions d'actualité concernant les marques et les domaines connexes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de Paris • Système de Madrid • Enregistrement d'une marque • Protection des indications géographiques et questions connexes • Protection des dessins et modèles • Système de La Haye • Marques notoires • Classification de Nice • Interaction entre les marques, les dessins et modèles et le droit d'auteur • Noms de domaine • Marques non traditionnelles • Marques et Internet • Noms de pays • Opposition aux marques
Langue de la formation	Portugais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des offices/départements/divisions chargés des marques • Fonctionnaires des chambres de commerce publiques • Fonctionnaires des ministères concernés
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse welc.wipo.int/acc
Lieu et date (durée)	Rio de Janeiro, une semaine, 13-17 février 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

2. Cours de formation sur les procédures d'enregistrement des marques organisé par l'OMPI et l'OEPM à l'intention des pays d'Amérique latine

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) à l'intention des examinateurs de marques des pays d'Amérique latine.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs de marques des pays d'Amérique latine dans le cadre de l'examen des demandes d'enregistrement de marques.</p> <p>Il traitera de questions nouvelles concernant l'enregistrement de marques non traditionnelles et l'utilisation des marques sur Internet.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront sensibilisés aux nouvelles questions posées par l'enregistrement des marques non traditionnelles et aux nouveaux enjeux concernant l'utilisation des marques sur Internet, en plus des questions de procédure dans le domaine des marques.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation succincte de l'OEPM • Système de Madrid • Service de recherche préliminaire • Dépôt électronique et traitement des dossiers • Travailler dans le domaine des marques – point de vue d'un agent • Formalités d'examen – introduction et formation pratique • Classification de Nice • Comment prendre des décisions harmonisées? • Les noms et les marques • Opposition et recours administratif • Marques notoires • Marques non traditionnelles • Marques et Internet • Noms de domaine • Indications géographiques • Noms de pays
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	Examineurs de marques des pays d'Amérique latine
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Madrid, une semaine, 20-24 février 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

3. Cours de niveau avancé sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires proposé par l'OMPI et l'OMC

Introduction	Ce cours avancé est proposé par l'OMPI conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des pays en développement et des pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et de tenir informés les fonctionnaires nationaux des faits nouveaux relatifs à la propriété intellectuelle faisant l'objet de discussions au sein de l'OMPI et de l'OMC, de prévoir des échanges sur des questions de propriété intellectuelle et de souligner l'importance de la propriété intellectuelle pour le renforcement des capacités et le développement national.</p> <p>À l'issue du cours avancé, les participants seront familiarisés avec les questions d'actualité et les enjeux de la propriété intellectuelle dans le domaine des brevets, des marques, du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle au niveau mondial.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété intellectuelle et développement économique • Droit d'auteur : le paysage international d'aujourd'hui : dimensions juridiques et politiques et questions de développement • Marques et dessins et modèles industriels : le paysage international d'aujourd'hui : dimensions juridiques et politiques et questions de développement • Indications géographiques : le paysage international d'aujourd'hui : dimensions juridiques et politiques et questions de développement • Brevets : le paysage international d'aujourd'hui : dimensions juridiques et politiques et questions de développement • Propriété intellectuelle et santé publique : le paysage international d'aujourd'hui • Règlement des litiges de l'OMC et Accord sur les ADPIC • Protection des obtentions végétales dans l'Union internationale pour la protection des nouvelles obtentions végétales • Propriété intellectuelle et politique de concurrence • Propriété intellectuelle et ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore : le paysage international d'aujourd'hui et tendances futures • Relations entre Accord sur les ADPIC et Convention sur la diversité biologique, protection des savoirs traditionnels et folklore : dernières évolutions à l'OMC • Propriété intellectuelle et transfert de technologie et concession de licences • Mise en application de la propriété intellectuelle : dimensions juridiques et politiques et questions relatives au développement de la propriété intellectuelle • Propriété intellectuelle et changement climatique
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Principaux décideurs œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'échelle multilatérale, issus des ministères et des offices de propriété intellectuelle compétents
Prérequis	DL-101 Cours général de propriété intellectuelle – enregistrement à l'adresse : www.wipo.int
Lieu et date (durée)	Genève, deux semaines (une semaine à l'OMPI et une semaine à l'OMC), 20-31 mars 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

4. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC) organisé par l'OMPI et l'ILPO

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office des brevets d'Israël (ILPO) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences techniques des examinateurs de brevets des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des moteurs de recherche en ligne pour affiner leur appréciation de l'état de la technique dans le domaine des TIC. Il vise également à doter les examinateurs de brevets de nouvelles techniques pour améliorer l'examen des demandes de brevet dans le domaine des TIC.</p> <p>À l'issue de ce cours, les examinateurs de brevets participants seront à même d'effectuer l'examen des demandes de brevet dans le domaine des TIC au moyen d'outils de recherche en ligne.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'ILPO • Fonctions du département de l'administration des brevets • Système des brevets en Israël • Rencontre avec l'équipe d'examineurs dans le domaine des TIC • Nouveauté, activité inventive, clarté et caractère suffisant dans le domaine des TIC • Types de revendications • Présentation de bases de données en ligne gratuites • Stratégies de recherche relatives aux TIC • Examen d'une demande de brevet et établissement d'un rapport d'examen • Brevets logiciels • Réunion avec des sociétés israéliennes travaillant dans le domaine des TIC
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets travaillant dans le domaine des TIC
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Jérusalem, une semaine, 19-23 mars 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

5. Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des pays latino-américains

Introduction	Ce cours de formation est dispensé par l'OMPI conjointement avec l'Institut national du droit d'auteur (INDAUTOR) à l'intention des fonctionnaires chargés du droit d'auteur des pays d'Amérique latine.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer et développer les compétences en gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans un environnement en évolution rapide. Il favorise également le débat sur des questions d'actualité en matière de droit d'auteur parmi les responsables des offices spécialisés dans le droit d'auteur et des organisations de gestion collective.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront familiarisés avec les questions d'actualité concernant le droit d'auteur et les droits connexes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique du droit d'auteur et des droits connexes • Gestion des droits • Gestion individuelle des droits et des contrats • Exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes • Gros plan sur le droit international relatif aux exceptions • Gros plan sur les œuvres orphelines et les ouvrages inaccessibles • Vue d'ensemble de la gestion collective des droits • Aspects économiques de la gestion collective • Gestion des droits liés aux arts du spectacle et aux œuvres audiovisuelles • Gestion des droits des producteurs de phonogrammes et lutte contre le piratage • Gestion des droits des interprètes ou exécutants • Gestion des droits sur les œuvres musicales • Gestion des droits sur les arts visuels et la revente • Gestion des copies physiques et des droits numériques • Lutte contre le piratage et la contrefaçon • Projet concret
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires chargés du droit d'auteur des ministères concernés • Responsables d'organisations de gestion collective • Responsables de bureaux du droit d'auteur
Prérequis	DL-201 Droit d'auteur et droits connexes – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Mexico, une semaine, 27-31 mars 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

6. Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits connexes organisé par l'OMPI et la France

Introduction	Ce cours est dispensé par l'OMPI conjointement avec le Ministère de la culture et des communications et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) (Université Paris-Sud) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences en gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans un environnement en évolution rapide et à favoriser le débat sur des questions d'actualité en matière de droit d'auteur parmi les responsables des offices spécialisés dans le droit d'auteur et des organismes de gestion collective.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront familiarisés avec les questions d'actualité concernant le droit d'auteur et les droits connexes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique du droit d'auteur et des droits connexes • Gestion des droits • Gestion individuelle des droits et des contrats • Exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes • Gros plan sur le droit international relatif aux exceptions • Gros plan sur les œuvres orphelines et les ouvrages inaccessibles • Vue d'ensemble de la gestion collective des droits • Aspects économiques de la gestion collective • Droit d'auteur et utilisation de logiciels libres pour les normes commerciales et la concession de licences • Gestion des droits liés aux arts du spectacle et aux œuvres audiovisuelles • Gestion des droits des producteurs de phonogrammes et lutte contre le piratage • Gestion des droits des interprètes ou exécutants • Gestion des droits sur les œuvres musicales • Gestion des droits sur les arts visuels et la revente • Gestion des copies physiques et des droits numériques • Lutte contre le piratage et la contrefaçon • Projet concret
Langue de la formation	Français
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires chargés du droit d'auteur des ministères concernés • Responsables d'organisations de gestion collective • Responsables de bureaux du droit d'auteur
Prérequis	DL-201 Droit d'auteur et droits connexes – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Paris, une semaine, 24-28 avril 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

7. Cours de formation sur l'examen des brevets organisé par l'OMPI à l'intention des pays d'Amérique latine

Introduction	Ce cours est dispensé par l'OMPI conjointement avec l'Office cubain de la propriété industrielle (OCTPI), Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement, à l'intention des pays d'Amérique latine.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences techniques des examinateurs de brevets issus des pays d'Amérique latine en utilisant les moteurs de recherche en ligne pour améliorer les résultats obtenus dans la procédure d'examen quant au fond. Il soulignera également l'importance de la recherche et de l'examen en matière de brevets dans le domaine de la biotechnologie.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront en mesure d'effectuer la recherche sur l'état de la technique au moyen des moteurs de recherche en ligne existants et de réaliser un examen quant au fond en bonne et due forme dans le domaine de la biotechnologie.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des inventions par brevets • Rôle de l'examinateur dans la procédure d'examen des brevets dans le domaine de la biotechnologie • Questions de procédure précédant l'examen quant au fond dans le domaine de la biotechnologie • Sources pour les recherches en matière de brevets (bases de données, services de recherche, etc.) • Appréciation de la nouveauté dans le domaine de la biotechnologie • Appréciation de l'activité inventive dans le domaine de la biotechnologie • Appréciation de l'application industrielle dans le domaine de la biotechnologie • Aperçu de l'examen quant au fond • Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Pratique relative à la recherche sur l'état de la technique dans le domaine de la biotechnologie • Établissement d'un rapport sur l'état de la technique dans le domaine de la biotechnologie • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées • Études de cas et exercices pratiques dans le domaine de la biotechnologie • Principales activités et principaux outils de travail de l'examinateur de brevets • Établissement du rapport de recherche et d'examen
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets issus des pays d'Amérique latine
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	La Havane, une semaine, 1 ^{er} -5 mai 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

8. Cours de formation sur le droit et l'examen des brevets dispensé par l'OMPI et le KIPO

Introduction	Ce cours de formation est dispensé par l'OMPI conjointement avec l'Institut international de formation à la propriété intellectuelle (IIPTI) de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences techniques des examinateurs de brevets en ce qui concerne l'utilisation des moteurs de recherche en ligne pour améliorer les résultats obtenus dans la procédure d'examen quant au fond. Il soulignera également l'importance de la recherche et de l'examen en matière de brevets dans un domaine de recherche précis.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront en mesure d'effectuer la recherche sur l'état de la technique au moyen des moteurs de recherche en ligne existants et de réaliser un examen quant au fond en bonne et due forme.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des inventions par brevets • Rôle de l'examineur dans la procédure d'examen des brevets • Questions de procédure précédant l'examen quant au fond • Aperçu de l'examen quant au fond • Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Recherche sur l'état de la technique • Établissement d'un rapport sur l'état de la technique • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées • Études de cas et exercices pratiques • Principales activités et principaux outils de travail de l'examineur de brevets • Établissement du rapport de recherche et d'examen
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Daejeon (République de Corée), 10 jours, 8-19 mai 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

9. Atelier sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle et la politique d'innovation organisé par l'OMPI et le NIPMO à l'intention des pays africains

Introduction	Ce cours de formation est dispensé par l'OMPI conjointement avec l'Office national de gestion de la propriété intellectuelle (NIPMO) d'Afrique du Sud à l'intention des pays africains.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les connaissances et les compétences des fonctionnaires des pays africains chargés des politiques d'innovation et les stratégies de propriété intellectuelle.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront familiarisés avec différents mécanismes et outils susceptibles d'être utilisés pour formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle et une politique d'innovation efficaces.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle • Étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle • Planification et gestion des stratégies nationales de propriété intellectuelle • Innovation, propriété intellectuelle et développement • Intégration de la propriété intellectuelle dans la politique nationale d'innovation • Transfert des technologies et politique d'innovation • Rôle des instituts de recherche dans le système national d'innovation • Gestion de la propriété intellectuelle • Collaboration/partenariat entre les universités et l'industrie • Mise en place de la politique d'innovation • Formulation de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle • Exercices • Études de cas
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires des instituts publics de recherche développement • Fonctionnaires des ministères concernés • Fonctionnaires d'organismes publics compétents dans le domaine de l'innovation
Prérequis	DL-450 Gestion de la propriété intellectuelle – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Afrique du Sud, une semaine, 8-12 mai 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

10. Atelier exécutif sur l'application des techniques de gestion dans le domaine des prestations de services en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OPIC

Introduction	Ce cours de formation est dispensé par l'OMPI conjointement avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences de gestion relatives à la prestation de services de propriété intellectuelle, y compris des systèmes efficaces de contrôle de la qualité.</p> <p>À l'issue du cours, les participants comprendront les enjeux actuels et futurs associés à la gestion des offices de propriété intellectuelle et seront en mesure de mettre en œuvre de nouvelles techniques assurant le bon fonctionnement d'un office de propriété intellectuelle, notamment en réduisant les retards, en offrant des services de qualité aux parties prenantes et en offrant de nouveaux services.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et procédure administrative en matière de propriété intellectuelle au Canada pour soutenir l'innovation et la croissance économique • Synthèse du programme d'administration de l'office de propriété intellectuelle du Canada • Gouvernance de l'OPIC : organisme de service spécial • Mise à profit des relations internationales (comment les activités internationales de l'OPIC contribuent à promouvoir et à faire avancer les intérêts du Canada en matière de propriété intellectuelle) • Synthèse des opérations financières réalisées au sein de l'OPIC • Besoins des clients et relations externes • Gestion des opérations • Gestion de la qualité • Technologies de l'information • Programmes de formation à l'intention des examinateurs : marques et brevets • Planification intégrée des activités et mesure de l'efficacité • Structure d'encadrement allégée : comment l'utilisation de techniques de gestion au plus juste peut augmenter l'efficacité • Analyse d'économie d'entreprise • Séance d'évaluation interactive
Langue de la formation	Français
À qui s'adresse le cours	Principaux responsables des offices de la propriété industrielle.
Prérequis	DL-450 Gestion de la propriété intellectuelle – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Ottawa, une semaine, 1 ^{er} -5 mai 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

11. Programme de l'OMPI et l'Office norvégien des brevets consacré aux enjeux mondiaux dans le domaine des brevets : la qualité des brevets (à confirmer)

Introduction	<p>Ce programme est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) à l'intention des pays en développement.</p> <p>Ce programme est fondé sur les projets nationaux qui seront recensés et mis sur pied par les participants durant toutes les phases du programme. Sa particularité est que l'apprentissage individuel portant sur la qualité des brevets est combiné et relié à la mise en œuvre d'un projet traitant de la qualité des brevets.</p>
Objectifs du cours	<p>Ce programme de formation a pour objectif de renforcer les compétences des hauts responsables en soulignant l'importance de la qualité des brevets. Il favorise les échanges de points de vue sur les questions touchant à la qualité des brevets entre les participants mais aussi avec des experts internationaux.</p> <p>La session de suivi a pour but précis d'examiner les projets nationaux respectifs des participants, ainsi que leur mise en œuvre et leurs résultats.</p> <p>À l'issue du programme, les participants seront à même de mettre en œuvre des projets ayant trait à la qualité des brevets dans leur propre pays et auront une connaissance approfondie des questions relatives à la qualité des brevets et une expérience en matière de gestion de projet.</p>
Points essentiels du programme	<p>L'ensemble du programme est divisé en quatre phases :</p> <p>La première phase, ou phase préparatoire, consiste à recenser et décrire les projets pouvant être retenus en dressant l'inventaire des besoins et des problèmes recensés dans les offices de propriété intellectuelle nationaux des participants.</p> <p>La deuxième phase comprend une session de deux semaines à Oslo, portant sur un certain nombre de questions liées à la qualité des brevets, par exemple l'élaboration d'une politique en matière de qualité, la recherche et l'examen en matière de brevets, les systèmes de gestion de la qualité, la certification et la gestion de projet. Le but est de renforcer le plan de projet en vue de sa mise en œuvre in situ. Des mentors seront désignés.</p> <p>Dans la troisième phase, les participants doivent poursuivre la mise en œuvre de leurs projets dans leurs offices. Il est prévu d'instaurer un dialogue avec les mentors.</p> <p>La quatrième phase comprend une session de suivi d'une semaine, en principe dans un pays en développement, dont le principal objectif est d'examiner l'état d'avancement ou la réalisation des projets élaborés et mis en œuvre par les participants.</p>

Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<p>Hauts responsables des offices de brevets ou d'organismes publics compétents</p> <p>Avant le cours, chaque candidat doit dresser un inventaire des besoins et des problèmes recensés dans son office de propriété intellectuelle, et lancer un projet traitant de la qualité des brevets. Un projet de description du projet doit être joint à la candidature afin d'inclure l'intitulé du projet, la situation actuelle et l'état futur désiré. La participation à toutes les phases est obligatoire. Les participants sont appelés à tenir un rôle actif dans la gestion de leur projet.</p> <p>Documents obligatoires:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intitulé du projet 2. Situation actuelle: contexte et besoins qui devront être pris en compte dans le projet 3. Avenir souhaité: objectifs et résultats escomptés du projet <p>Documents facultatifs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Plan de progression présentant les activités et les étapes dans un calendrier 5. Organigramme présentant le personnel engagé dans le projet et la fonction de chaque membre 6. Approche utilisée pour mesurer et évaluer les résultats 7. Budget, financement disponible et dépenses prévues 8. Analyse des risques
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	<p>Phase 1 : dans le pays du candidat, à réaliser avant la date limite d'inscription</p> <p>Phase 2 : Oslo (deux semaines, 5-16 juin 2017)</p> <p>Phase 3 : Dans le pays d'origine (de juillet à novembre)</p> <p>Phase 4 : Session de suivi dans un pays en développement (une semaine, 27 novembre-1^{er} décembre 2017)</p>
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

12. Cours de formation sur l'information et la documentation en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Office autrichien des brevets (APO)

Introduction	Ce cours est organisé par l'OMPI conjointement avec l'Office autrichien des brevets pour répondre aux besoins de formation dans le domaine de l'information en matière de brevets.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs de brevets des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne l'utilisation des outils en ligne pour rechercher l'information en matière de brevets contenue dans les demandes de brevet et les brevets délivrés ainsi que dans d'autres documents en rapport.</p> <p>Ce cours soulignera par ailleurs l'importance de la documentation en matière de brevets en tant que source précieuse d'information sur les brevets.</p> <p>À l'issue de ce cours, les examinateurs de brevets participants seront en mesure d'effectuer des recherches au moyen des moteurs de recherche en ligne existants afin de mieux examiner et évaluer les demandes de brevet.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'information en matière de brevets • Fondements de la recherche en matière de brevets : outils et opérateurs • Classification internationale des brevets • Utilisation de bases de données en ligne • PATENTSCOPE • Ressources d'information de l'OMPI en matière de brevets et programme relatif au centre de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) • Recherche sur la brevetabilité • Exercices pratiques sur la recherche en matière de brevets • Recherche en matière de brevets par domaine précis de technologie • Classification coopérative des brevets (CPC) • Recherche en matière de brevets au moyen d'Espacenet • Accès aux bases de données publiques ou privées • Rapports panoramiques sur les brevets • Brevets logiciels • Brevets dans le domaine de la biotechnologie • Services à la clientèle à l'Office autrichien des brevets • Études de cas
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets
Prérequis	DL-318 Recherche d'informations en matière de brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Vienne, une semaine, 26-30 juin 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

13. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, le transfert des technologies et la concession de licences organisé par l'OMPI et le CEIPI

Introduction	Ce cours de formation de niveau avancé est proposé conjointement par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), avec l'assistance de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI-France), à l'intention des pays en développement et des pays en transition.
Objectifs du cours	Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des directeurs techniques et scientifiques dans les établissements de recherche-développement et les universités des pays en développement et des pays en transition en matière de transfert de technologie. Il vise également à doter les participants des compétences nécessaires en matière de commercialisation et de valorisation de la propriété intellectuelle et de négociation pour la concession de licences de propriété intellectuelle. À l'issue de ce cours, les participants seront familiarisés avec différents mécanismes de transfert de technologie et sauront utiliser les outils de commercialisation et les compétences acquises en matière de négociation pour la concession de licences de propriété intellectuelle.
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de technologie au niveau international : questions économiques et politiques • Architecture internationale du transfert de technologie • Aspects conceptuels, économiques et politiques du transfert de technologie • Aspects économiques du transfert de technologie • Paysage international de la propriété intellectuelle • Concession sous licence de technologies permettant de lutter contre le changement climatique • Concession de licences de propriété intellectuelle et concurrence • Communautés de brevets et concession de licences types • Concurrence, transfert de technologie et concession de licences • Concession sous licence de technologies respectueuses de l'environnement • Concession de licences de propriété intellectuelle dans des lieux publics • Transfert de technologie et agriculture • Communauté de brevets pour les médicaments • Transfert de technologie et industrie pharmaceutique • Gestion des droits de propriété intellectuelle • Comment créer un bureau de transfert de technologie • Stratégies pour le dépôt de demandes de brevet • Commercialisation de la propriété intellectuelle • Valorisation de la propriété intellectuelle • Valorisation de la propriété intellectuelle et calcul des redevances – conférence et atelier • Concession de licences de propriété intellectuelle – conférence et atelier • Gestion des droits de propriété intellectuelle et voies de recours • Voies de recours dans le domaine de la propriété intellectuelle et atelier • Questions d'actualité en matière de droit des brevets : chimie, sciences de la vie et ordinateurs • Considérations générales relatives au transfert de technologie: table ronde • Liberté d'exploitation et contournement de brevet : atelier • Normes, concession de licences réciproques et communautés de brevets • Concession de licences multinationales

Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none">• Responsables des organismes publics chargés du transfert de technologie, notamment les établissements de recherche-développement• Fonctionnaires des ministères concernés• Responsables des chambres de commerce publiques
Prérequis	DL-450 Gestion de la propriété intellectuelle – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Strasbourg, deux semaines, 12-23 juin 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

14. Cours de formation sur les marques organisé par l'OMPI, l'INPI et l'OMPIC

Introduction	Ce cours de formation est organisé conjointement par l'OMPI, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI-France) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des responsables des marques d'offices de la propriété intellectuelle, d'organismes publics ou des ministères concernés en examinant les questions et les procédures relatives aux marques.</p> <p>À l'issue du cours, les responsables des marques participants seront familiarisés avec les principales questions d'actualité concernant les marques et les domaines connexes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'enregistrement des marques au Maroc • Protection des marques en France • Recherche • Bases de données • Classification de Nice • Cartographie des marques au niveau international • Système de Madrid • Opposition aux marques • Probabilité de confusion des marques • Marques notoires • Marques non traditionnelles • Protection des dessins et modèles industriels au Maroc et en France • Système de La Haye • Classification de Locarno • Interaction entre les marques, les dessins et modèles et le droit d'auteur • Étude de cas sur les marques en 3D • Les marques et l'Internet: questions d'actualité • Indications géographiques • Système de Lisbonne • Étude de cas sur les indications géographiques • Noms de pays • Noms de domaine • Contrefaçon de marques • Gestion des marques • Économie des marques • Marques et stratégies de création de marques • Licences relatives aux marques • Franchisage • Transfert de technologie
Langue de la formation	Français
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des offices/départements/divisions chargés des marques • Fonctionnaires des chambres de commerce publiques • Fonctionnaires des ministères concernés
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Casablanca, deux semaines, 3-14 juillet 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

15. Cours de formation spécialisé sur les marques à l'intention des pays des Caraïbes

Introduction	Ce cours de formation est proposé par l'OMPI à l'intention des responsables des marques des pays des Caraïbes.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des responsables des marques des pays des Caraïbes en ce qui concerne la gestion et la protection des marques. Il vise également à examiner les questions actuelles relatives aux marques et à la procédure.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront familiarisés avec les questions d'actualité concernant les marques et auront reçu une formation sur les questions techniques et de procédure.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité de confusion des marques • Panorama des questions actuelles touchant les marques • Cartographie des marques au niveau international • Convention de Paris • Système de Madrid • Système de La Haye • Classifications de Nice et de Vienne • Protection des indications géographiques et questions connexes • Protection des dessins et modèles • Interaction entre les marques, les dessins et modèles et le droit d'auteur • Enregistrement d'une marque • Marques notoires • Étude de cas sur les marques en 3D et les marques non traditionnelles • Marques non traditionnelles: questions d'actualité • Noms de domaine • Les marques et l'Internet: questions d'actualité • Noms de pays • Opposition aux marques • Exercices pratiques et études de cas
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Responsables des marques des pays des Caraïbes
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Grenade, une semaine, 10-14 juillet 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

16. Cours de formation sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et la SGAE à l'intention des pays d'Amérique latine

Introduction	Ce cours de formation est proposé par l'OMPI et la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE) à l'intention des pays d'Amérique latine.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences des fonctionnaires des organismes de gestion collective en matière de gestion des droits de leurs parties prenantes et d'apprentissage de nouvelles techniques afin de favoriser la collecte et la répartition des redevances en faveur des parties prenantes.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront familiarisés avec les nouvelles questions relatives à la gestion du droit d'auteur et des droits connexes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion collective des droits des auteurs, des éditeurs et de leurs ayants droit • Présentation des services juridiques : fonctionnement et organisation • Conseils juridiques à l'intention des titulaires de droits • Services en cas de litige et services de conseil dans le domaine culturel • Infrastructure des services d'information de la SGAE • Aspects économiques de la gestion collective • Codes de conduite des organismes de gestion collective : transparence, responsabilité et gouvernance • Gestion de la qualité à la SGAE • Expérience de la SGAE en matière de contrats et d'octroi de licences • Licences de radiodiffusion • Licences exclusives • Perception de taxes • Droits de rémunération pour la copie privée (audio ou vidéo) et pour la location de vidéos et de supports d'enregistrement • Droits économiques et moraux des artistes interprètes de musique • Expérience de la SGAE en matière de reproduction mécanique • Gestion des œuvres artistiques : documentation des œuvres audiovisuelles : titulaires de droits sur des œuvres audiovisuelles et droits gérés par la SGAE • Mesures de contrôle des réseaux numériques, des produits et des enregistrements audiovisuels • Relations institutionnelles et analyse stratégique • Modifications de la protection du droit d'auteur et des droits connexes
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	Responsables des organisations de gestion collective ou des bureaux du droit d'auteur
Prérequis	DL-201 Droit d'auteur et droits connexes – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Madrid, une semaine, août 2017 (à confirmer)
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

17. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays africains

Introduction	Ce cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets est proposé conjointement par l'OMPI et l'Académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie (ASRT) à l'intention des examinateurs de brevets des pays africains.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences des examinateurs de brevets en matière d'utilisation des outils et moyens en ligne pour effectuer la recherche et consulter l'information en matière de brevets servant à évaluer l'état de la technique.</p> <p>À l'issue de ce cours, les examinateurs de brevets participants seront à même d'effectuer des recherches au moyen des ressources de recherche en ligne existantes afin de mieux examiner les demandes de brevet.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'examineur de brevets dans la procédure d'examen • Questions de procédure précédant l'examen quant au fond • Examen quant au fond • Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Exercices pratiques de recherche sur l'état de la technique • Établissement d'un rapport sur l'état de la technique • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées • Études de cas et exercices pratiques • Principales activités et principaux outils de travail des examinateurs de brevets • Établissement d'un rapport de recherche et d'examen
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets de la région Afrique
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Le Caire, huit jours, 11-18 septembre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

18. Cours de formation organisé par l'OMPI et le SAKPATENTI sur les indications géographiques

Introduction	Ce cours est proposé par l'OMPI conjointement avec le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie (SAKPATENTI) à l'intention des pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours vise à améliorer les compétences des responsables de la promotion de produits nationaux dont la qualité est liée à l'origine. Il vise également à souligner l'importance des indications géographiques dans les stratégies de création de marques.</p> <p>À l'issue du cours de formation, les participants seront familiarisés avec les indications géographiques en tant qu'un des systèmes de promotion des produits nationaux dont la qualité est liée à l'origine.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Système de Lisbonne • La notion d'indication géographique • Différents systèmes de protection des indications géographiques • Protection des indications géographiques en vertu de l'Accord sur les ADPIC et débats relatifs • Faits récents dans le domaine des indications géographiques • Valeur économique des indications géographiques • Les indications géographiques comme outil de promotion des produits dont la qualité est liée à l'origine: le cas de la Géorgie • Gestion des indications géographiques • Indications géographiques dans les stratégies de création des marques • Exercices pratiques et études de cas
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle et des ministères concernés • Fonctionnaires des institutions publiques chargées de promouvoir les produits dont la qualité est fondée sur l'origine
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Géorgie, une semaine, 18-22 septembre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

19. Cours de formation de niveau avancé sur les questions et enjeux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes organisé par l'OMPI et le BCC à l'intention des hauts fonctionnaires

Introduction	Ce cours de formation de niveau avancé est proposé par l'OMPI et le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC) à l'intention des pays en développement et des pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif d'actualiser les connaissances des hauts fonctionnaires chargés du droit d'auteur ou des ministères concernés sur les questions et les enjeux nouveaux dans ce domaine.</p> <p>À l'issue du cours de formation, les participants seront à même de comprendre les questions de droit d'auteur qui sont actuellement débattues au niveau international ainsi que les nouveaux enjeux soulevés par l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans l'environnement numérique.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction, vue d'ensemble et rapports par pays • Loi sur le droit d'auteur : présentation des instruments, des questions d'actualité et des faits nouveaux aux niveaux national, international et régional • Principes généraux de la loi sur le droit d'auteur 1 : nature et justification du droit d'auteur, les systèmes de common law et de droit civil et leurs différentes approches; étude de cas et droits en pratique. • Principes généraux de la loi sur le droit d'auteur 2 : examen d'exemples caractéristiques du droit d'auteur tirés de jugements rendus • Gestion collective des droits • Aspects économiques de la gestion collective • Codes de conduite : transparence, responsabilité et gouvernance • Droit d'auteur du point de vue judiciaire • Application des droits • Le meilleur des mondes : questions d'actualité aux niveaux national, international et régional en lien avec Internet, y compris le contenu généré par des utilisateurs • Superposition du droit d'auteur, des marques et des brevets • Gestion des droits dans l'environnement numérique • Rôle du gouvernement : le processus de consultation • Droit d'auteur et enseignement : plan de l'Education Recording Agency (ERA) et évolution de la situation internationale en matière d'exceptions et de limitations • Rapport relatif au projet
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Hauts fonctionnaires chargés du droit d'auteur dans les ministères concernés ou les bureaux du droit d'auteur
Prérequis	DL-201 Droit d'auteur et droits connexes – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Londres, deux semaines, 16-27 octobre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

20. Cours de formation sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI, le SIPO et le CIPTC à l'intention des pays asiatiques

Introduction	Ce cours de formation est proposé par l'OMPI conjointement avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), avec l'assistance du Centre chinois de formation pour la propriété intellectuelle (CIPTC).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences des fonctionnaires des instituts de recherche-développement et des organismes publics concernés qui sont chargés de la gestion de la propriété intellectuelle. Il vise à les aider à intégrer les différentes étapes menant à la commercialisation réussie des actifs de propriété intellectuelle de manière à ouvrir des horizons pour comprendre la filière qui mène à une innovation couronnée de succès, de l'idée de départ à la commercialisation.</p> <p>À l'issue du cours, les participants sauront utiliser les techniques pour gérer, valoriser et commercialiser efficacement les actifs de propriété intellectuelle.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du gouvernement dans l'innovation et la propriété intellectuelle : l'expérience chinoise • Création d'un environnement propice au transfert de technologie des instituts de recherche au secteur des entreprises • Gestion de la propriété intellectuelle en tant que stratégie de croissance pour assurer la réussite commerciale : l'expérience chinoise • Gestion des marques en tant que système d'accroissement de la valeur financière des marques • Développement du portefeuille de brevets : stratégie et planification • Application des droits de propriété intellectuelle • Gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les établissements de recherche-développement : l'expérience chinoise • Exercices de simulation sur la propriété intellectuelle et gestion de la technologie • Caractéristiques de la commercialisation de la propriété intellectuelle • Développement du portefeuille stratégique de création de marques • Audits et rapports relatifs à la propriété intellectuelle : une approche pratique • Étude de cas sur la commercialisation de la propriété intellectuelle • Valorisation de la propriété intellectuelle : une approche pratique • Stratégies de commercialisation de la propriété intellectuelle pour les entrepreneurs et les PME en Asie • Procédures de commercialisation de la propriété intellectuelle • Exemples de réussite en matière de commercialisation des produits de la recherche universitaire en Asie • Exercices de simulation sur la commercialisation de la propriété intellectuelle
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires d'organismes publics chargés de la gestion ou de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle • Fonctionnaires des ministères concernés en charge de la gestion de la propriété intellectuelle ou du transfert de technologie
Prérequis	DL-450 Gestion de la propriété intellectuelle – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Chine, une semaine, 23-27 octobre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

21. Programme de formation sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et l'ONDA

Introduction	Ce cours de formation est proposé par l'OMPI conjointement avec l'Office algérien du droit d'auteur (ONDA) à l'intention des responsables d'organismes de gestion collective dans la région arabe.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des responsables des organismes de gestion collective des pays arabes afin de mieux gérer leur travail et la répartition des redevances en faveur des parties prenantes au moyen des nouvelles techniques disponibles.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront en mesure de mettre en œuvre les nouvelles techniques utilisées par les organismes de gestion collective pour collecter et répartir les redevances en faveur des parties prenantes.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Notions générales du droit d'auteur • Protection des œuvres protégées par le droit d'auteur en Algérie et dans les pays arabes • Application des droits • Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes • Organismes de gestion collective dans les pays en développement • Problèmes rencontrés par les organismes de gestion collective • Droits des radiodiffuseurs, des écrivains et des artistes des arts visuels: droits des organismes de radiodiffusion, droits d'acquisition à des fins de radiodiffusion • Droits des auteurs • Bases de données • Transparence, responsabilité et gouvernance • Aspects économiques de la gestion collective • Gestion collective dans l'environnement numérique
Langue de la formation	Arabe
À qui s'adresse le cours	Responsables des organismes de gestion ou offices spécialisés dans le droit d'auteur
Prérequis	DL-201 Droit d'auteur et droits connexes – enregistrement à l'adresse: wlc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Alger, une semaine, 7-11 novembre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

22. Cours de formation sur le droit et l'examen des marques organisé par l'OMPI et le KIPO

Introduction	Ce cours de formation est proposé par l'OMPI conjointement avec l'Institut International de formation à la propriété intellectuelle (IIPTI) de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) à l'intention des pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des responsables des marques d'offices de la propriété intellectuelle, d'organismes publics et des ministères concernés en examinant les questions et les procédures relatives aux marques.</p> <p>À l'issue du cours, les responsables des marques participants seront familiarisés avec les questions d'actualité concernant les marques.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité de confusion des marques • Panorama des questions actuelles touchant les marques • Cartographie des marques au niveau international • Convention de Paris • Système de Madrid • Système de La Haye • Classifications de Nice et de Vienne • Protection des indications géographiques et questions connexes • Protection des dessins et modèles • Interaction entre les marques, les dessins et modèles et le droit d'auteur • Enregistrement d'une marque • Marques notoires • Étude de cas sur les marques en 3D et les marques non traditionnelles • Marques non traditionnelles: questions d'actualité • Noms de domaine • Marques et l'Internet: questions d'actualité • Noms de pays • Opposition aux marques • Exercices pratiques et études de cas
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de marques
Prérequis	DL-302 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques – enregistrement à l'adresse: welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Daejeon (République de Corée), huit jours, 13-21 novembre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI: www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

23. Cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Inde à l'intention des pays asiatiques

Introduction	Ce cours de formation est organisé par l'OMPI en coopération avec l'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle Rajiv Gandhi à l'intention des examinateurs de brevets de la région Asie-Pacifique.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances techniques des examinateurs de brevets de la région Asie-Pacifique au moyen des moteurs de recherche en ligne et de doter les examinateurs de brevets de nouvelles techniques en matière d'examen de brevets afin de mieux évaluer les demandes de brevet dans un domaine technologique précis.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront en mesure de rechercher et d'examiner des inventions dans un domaine donné à l'aide des outils en ligne à la disposition du public, et d'évaluer la nouveauté et l'activité inventive d'inventions dans un domaine précis des brevets.</p>
Points essentiels du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'examen des brevets en Inde • Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Classification internationale des brevets et exercices • Introduction aux techniques de recherche en matière de brevets • Évaluation de la nouveauté (exercice) • Évaluation de la nouveauté dans le domaine de la biotechnologie • Évaluation de l'activité inventive (exercice) • Évaluation de l'activité inventive dans le domaine de la biotechnologie • Évaluation de la possibilité d'application industrielle (exercice) • Évaluation de la possibilité d'application industrielle dans le domaine de la biotechnologie • Évaluation de l'unité de l'invention (exercice)
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets de la région Asie-Pacifique
Prérequis	DL-301 Brevets – enregistrement à l'adresse : welc.wipo.int
Lieu et date (durée)	Inde, une semaine, 25-29 septembre 2017
Date limite d'inscription	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

Programme d'enseignement à distance

Programme d'enseignement à distance

Informations générales

1. Objectifs

Exploiter la technologie existante afin de faciliter la mise en place de programmes de formation à distance et ainsi permettre à l'Académie de l'OMPI d'améliorer l'accès de tous au savoir en matière de propriété intellectuelle à l'échelle de la planète, quels que soient le lieu où ils se trouvent, le contexte socioéconomique, le secteur de l'industrie ou le groupe de langues auxquels ils appartiennent.

2. Rappel

En 1998, l'Académie de l'OMPI a adopté la formule novatrice de l'enseignement à distance en misant sur le potentiel d'Internet pour élargir son action éducative. Depuis son lancement, quelque 550 000 personnes réparties dans le monde entier ont suivi au moins un cours à distance.

3. Domaine et type de formation

L'Académie de l'OMPI met particulièrement l'accent sur les méthodes d'enseignement et les pédagogies susceptibles d'accompagner le processus d'apprentissage en ligne: la méthode Bloom est une technique d'apprentissage fondée sur la psychologie cognitivo-comportementale où l'on apprend à "mémoriser, comprendre, appliquer, analyser, évaluer et créer". La conception pédagogique du cours s'appuie sur les principes de l'Université ouverte du Royaume-Uni: "enseigner, interroger et évaluer" la capacité de l'apprenant à appliquer et réaliser des tâches à différents intervalles de temps. La mise en œuvre simultanée de ces deux systèmes favorise une transmission efficace de l'information et des savoirs entre les enseignants et les apprenants dans un environnement virtuel.

L'Académie de l'OMPI travaille en réseau avec d'autres établissements spécialisés dans la formation à distance dans le domaine de la propriété intellectuelle afin d'allier connaissances formelles et expertise pédagogique dans la conception et la mise au point des cours. Les partenariats conclus avec des universités du monde entier permettent à l'Académie de l'OMPI de repérer des groupes cibles d'experts susceptibles de participer en tant qu'auteurs à la conception et à l'amélioration des contenus par l'apport de documents didactiques traitant de cas nationaux ou régionaux.

L'Académie de l'OMPI est la seule institution à proposer des cours en ligne portant sur la propriété intellectuelle en sept langues, lesquels s'accompagnent

d'un suivi pédagogique. La diversité linguistique et le soutien pédagogique et administratif en ligne constituent l'un des traits distinctifs de ce programme. Le cours d'introduction (DL-001), le cours général de propriété intellectuelle (DL-101) et la plupart des cours de perfectionnement sont maintenant dispensés dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), ainsi qu'en portugais, la traduction dans d'autres langues se poursuivant.

Les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI couvrent tous les aspects de la propriété intellectuelle. Les apprenants et les enseignants peuvent échanger pendant les cours chaque fois que le besoin s'en fait sentir par le biais de forums de discussion en ligne et par courrier électronique. Les enseignants disposent de leurs propres outils de communication qui leur permettent de corriger les examens et proposer un éventuel soutien aux apprenants en difficulté pendant le cours.

Les cours proposés dans le cadre du programme d'enseignement à distance comprennent des cours généraux suivis à un rythme individuel, des cours avancés encadrés par un formateur et des cours combinant l'enseignement en ligne et une formation interpersonnelle:

Les cours généraux suivis à un rythme individuel sont les suivants:

- Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)
- Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), également accessible aux aveugles, aux déficients visuels ou aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés dans un format adapté
- Introduction au Traité de coopération en matière de brevets (DL-101-PCT)
- Module avancé sur la rédaction et le dépôt d'une demande selon le PCT (DL-111-PCT)
- IP Panorama (DL-IP PANORAMA)
- Notions essentielles de droit d'auteur et de droits connexes (DL-150) (nouveau cours pilote)
- Notions essentielles de droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (DL-160) (nouveau cours pilote)
- Notions essentielles de droit des brevets (DL-170) (nouveau cours pilote)

Les cours avancés encadrés par un formateur sont les suivants :

- Cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)
- Cours de niveau avancé sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)
- Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales (DL-205 UPOV)
- Cours avancé sur les brevets (DL-301)
- Cours de niveau avancé sur les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL-302)
- Cours de niveau avancé sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305-UPOV)
- Cours de niveau avancé sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)
- Cours de niveau avancé sur la recherche d'information en matière de brevets (DL-318)
- Cours de niveau avancé sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)
- Cours de niveau avancé sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
- Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)
- Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502)
- Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organismes de gestion collective (DL-503)
- Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)
- Cours de niveau avancé sur la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL-511) (nouveau cours pilote)
- Cours à l'intention des cadres intitulé "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical" (DL-701)
- Cours avancé sur le droit d'auteur à l'intention des professionnels du cinéma (nouveau cours pilote)
- Le huitième cours annuel international de niveau avancé sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle (nouveau cours pilote)
- Le premier cours annuel sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certificat de connaissances générales sur la propriété intellectuelle (nouveau cours pilote)

4. Intervenants

Tous les cours spécialisés et avancés susmentionnés sont dispensés par des formateurs internes et quelque 200 praticiens externes ayant une expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

5. Plan de cours

Chaque cours se présente sous la forme de modules, précédés d'une liste de résultats pédagogiques, lesquels détaillent les compétences que chaque participant doit maîtriser à la fin d'un module. Chaque module s'accompagne d'outils d'auto-évaluation stratégiquement répartis afin de permettre aux apprenants d'évaluer tant le niveau de connaissance atteint que les progrès réalisés et leur capacité à mettre en œuvre les concepts et les données étudiés tout au long du cours.

6. Enseignement dynamique sur les questions de propriété intellectuelle d'actualité et les besoins des apprenants

Le programme est adapté aux besoins dynamiques des apprenants et comprend des affaires, des décisions historiques et des traités conclus dans le domaine concerné.

7. Groupe cible

Les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI s'adressent à tout un éventail d'utilisateurs finaux, des professionnels de la propriété intellectuelle aux créateurs en passant par les personnes manifestant un certain intérêt en la matière. Outre les salariés des offices de la propriété intellectuelle, des groupes cibles tels que des juristes, des agents de brevets, des ingénieurs, des artistes, des interprètes ou exécutants, des économistes, des journalistes, des chefs d'entreprise et des étudiants peuvent bénéficier des cours sur mesure proposés par l'Académie, lesquels traitent des aspects généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle.

L'Académie répond à la demande croissante de connaissances dans des domaines spécifiques de l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle au moyen de trois nouveaux cours d'enseignement à distance : le cours intitulé "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical" (DL-701), le Cours sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506) et le Cours sur la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres. Par ailleurs, conformément aux engagements pris par l'OMPI quant à l'accessibilité, l'Académie lancera officiellement des cours de formation en propriété intellectuelle en format accessible dans le

cadre de notre programme d'enseignement à distance à l'intention des aveugles, des déficients visuels ou des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Le Cours général de propriété intellectuelle (DL 101) est désormais disponible en format accessible dans toutes les langues des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ainsi qu'en portugais.

À la suite de la demande croissante de savoirs relatifs à la propriété intellectuelle de la part de notre public cible chinois et pour faciliter le haut volume d'accès au programme d'enseignement à distance qui s'ensuivra, un accord de coopération a été signé en 2016 entre l'Académie et le Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle (CIPTC) de l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO). À compter de 2017, la version chinoise du programme d'enseignement à distance sera proposée depuis la Chine avec les mêmes normes que le programme d'enseignement à distance de l'Académie dans les cinq autres langues des Nations Unies et en portugais.

8. Inscription

La procédure d'inscription est facilitée grâce à l'Interface d'inscription et de paiement de l'Académie (ARPI), un

système électronique qui permet aux étudiants potentiels de s'inscrire au cours et de suivre l'état de leur demande d'inscription.

9. Évaluation

La procédure d'évaluation dans le cadre du programme d'enseignement à distance vise à tester les capacités des étudiants à mettre en pratique les données et concepts enseignés. Elle comporte un examen final unique (soit un test écrit, soit des questions à choix multiples) administré aux participants par le biais de la plateforme de gestion de l'enseignement à distance de l'Académie.

Les étudiants disposent d'un certain laps de temps pour passer leur examen final, lequel peut varier de cinq heures à cinq jours, et envoyer leurs réponses, via le système de gestion de l'enseignement à distance, à leur formateur, qui leur attribuera une note.

10. Frais d'inscription

Tous les cours généraux suivis à un rythme individuel sont disponibles gratuitement. Les droits d'inscription aux cours avancés sont déterminés en fonction du pays de nationalité conformément au barème suivant :

Étudiants	
Pays en développement et pays en transition	40 dollars É.-U.
Pays industrialisés	200 dollars É.-U.
Professionnels	
Pays en développement et pays en transition	60 dollars É.-U.
Pays industrialisés	320 dollars É.-U.
Universitaires	
Pays en développement et pays en transition	40 dollars É.-U.
Pays industrialisés	200 dollars É.-U.
Représentants des pouvoirs publics (y compris offices de propriété intellectuelle)	
Pays en développement et pays en transition	gratuit
Pays industrialisés	200 dollars É.-U.

Pour consulter une liste actualisée des pays en développement et des pays en transition dont les ressortissants peuvent bénéficier d'une réduction de taxes, veuillez consulter le site Web de l'Académie de l'OMPI, à l'adresse suivante :

www.wipo.int/academy/en/courses/distance_learning/country_list.html.

1. Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)

Description	<p>Ce cours d'introduction vise à apporter aux participants une connaissance des aspects fondamentaux de la propriété intellectuelle: le droit d'auteur et les droits connexes, les marques, les brevets, les indications géographiques, les dessins et modèles industriels. Par ailleurs, ce cours des sujets actuels ayant une incidence sur la propriété intellectuelle, tels que les obtentions végétales, la concurrence déloyale, l'application des droits de la propriété intellectuelle et les sujets émergents dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Chacun des 12 modules comprend des outils d'auto-évaluation pour aider les participants à tester leur niveau de connaissance et leur capacité à appliquer les concepts et les éléments appris pendant le cours.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend 12 modules dont l'objectif est de permettre aux participants d'acquérir une connaissance des concepts généraux de la propriété intellectuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction • Module 2: Introduction à la propriété intellectuelle • Module 3: Droit d'auteur • Module 4: Droits connexes • Module 5: Marques • Module 6: Indications géographiques • Module 7: Dessins et modèles industriels • Module 8: Brevets • Module 9: Obtentions végétales • Module 10: Concurrence déloyale • Module 11 : Application des droits de la propriété intellectuelle • Module 12 : Questions émergentes concernant la propriété intellectuelle – propriété intellectuelle et développement
Examen final	<p>Ce cours ne comporte aucun examen final. En effet, chaque module comprend une série de questions d'auto-évaluation qui permettent aux participants de s'inscrire ensuite au cours de niveau supérieur, à savoir le Cours général de propriété intellectuelle DL-101.</p>
Durée	<p>Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ trois heures.</p>
Groupe cible	<p>Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale des principes de base de la propriété intellectuelle.</p>
Inscription	<p>Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: welc.wipo.int</p>
Langue	<p>Ce cours est actuellement proposé dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, ainsi qu'en portugais.</p>
Frais d'inscription	<p>Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.</p>

2. Cours général de propriété intellectuelle (DL-101).

Ce cours est disponible en format accessible pour les aveugles, les déficients visuels ou les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

Description	Ce se fonde sur les concepts de base abordés dans l'«Introduction à la propriété intellectuelle» (DL-001). Il offre aux participants une présentation plus complète des principaux domaines du droit de la propriété intellectuelle, tout en étant indispensable pour étudier de manière plus approfondie des domaines plus spécifiques du droit de la propriété intellectuelle. Chaque module comprend ses propres outils d'auto évaluation afin de permettre aux participants d'évaluer leurs connaissances et leurs progrès ainsi que leur capacité à appliquer les concepts et les faits présentés dans le cours.
Contenu et structure	The course includes 12 modules, at the end of which there is a final exam. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1: Introduction to intellectual property • Module 2: Copyright • Module 3: Related rights • Module 4: Trademarks • Module 5: Geographical indications • Module 6: Industrial designs • Module 7: Patents • Module 8: WIPO treaties • Module 9: Unfair competition • Module 10: Protection of new varieties of plants • Module 11: Summary and discussion on intellectual property rights • Module 12: IP and development – the WIPO development agenda • Final exam
Intervenants	Academic support is provided throughout the course; learners can pose substantive questions to tutors online.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique. Ils recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat électronique attestant de leur participation au cours et de leur réussite à cet examen.
Durée	Les participants disposent de six semaines pour étudier le cours DL-101. Selon les estimations, l'étude attentive du support pédagogique de ce cours demande environ 55 heures réparties sur six semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent dans le domaine de l'administration des droits de la propriété intellectuelle, ou seront amenées à travailler dans ce domaine. Il est également adapté pour toute personne désireuse d'acquérir des connaissances générales en matière de propriété intellectuelle, ou à toute personne générant différentes formes de propriété intellectuelle et cherchant à bien comprendre le système de gestion et de protection efficace des droits dans ce domaine.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours DL-101 est actuellement proposé dans chacune des six langues officielles des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, ainsi qu'en portugais. D'autres langues telles que le bulgare, le cambodgien, le croate et le thaï sont proposées par différents offices nationaux de la propriété intellectuelle. Le DL-101 est également disponible dans les six langues officielles des Nations Unies et en portugais en format accessible pour les aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

3. Cours sur le Traité de coopération en matière des brevets (PCT): introduction générale (DL-101-PCT)

Description	Ce cours de base spécialisé a été élaboré par les experts de l'OMPI spécialisé dans le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Il offre aux participants une introduction au PCT et leur donne un aperçu général de ce système qui facilite l'enregistrement international des brevets. Il est conçu pour un apprentissage autonome, de sorte que les participants puissent étudier les documents pédagogiques à leur propre rythme. Chaque module comprend ses propres outils d'auto-évaluation afin de permettre aux participants d'évaluer leurs connaissances et leurs progrès ainsi que leur capacité à appliquer les concepts et les faits présentés dans le cours
Contenu et structure	Ce cours comprend 14 modules : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Qu'est-ce que le PCT • Module 2 : Pourquoi utiliser le PCT • Module 3 : Rédaction d'une demande selon le PCT • Module 4 : Dépôt d'une demande selon le PCT • Module 5 : Services électroniques du PCT • Module 6 : Agents de brevets et représentants communs • Module 7 : Rapport de recherche internationale et opinion écrite des administrations chargées de la recherche internationale • Module 8 : Publication internationale • Module 9 : Examen préliminaire international • Module 10 : Ouverture de la phase nationale • Module 11 : Procédure spéciale durant la phase internationale • Module 12 : Procédures concernant les inventions dans le domaine de la biotechnologie • Module 13 : L'accès de tiers au dossier d'une demande selon le PCT • Module 14 : Perspectives d'évolution du PCT
Examen final	Ce cours comprend des questionnaires qui mesurent la réalisation des objectifs d'apprentissage mais il ne comporte aucun examen final.
Certificat	Un certificat électronique pourra être décerné aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Les participants peuvent étudier les documents pédagogiques à leur propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ trois heures.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale du système du PCT.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Le cours est proposé dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, ainsi qu'en allemand, en coréen, en japonais et en portugais.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

4. Module avancé sur la rédaction et le dépôt d'une demande selon le PCT (DL-111-PCT)

Description	Ce cours est un module avancé du Cours d'enseignement à distance sur le PCT, qui présente les aspects pratiques du dépôt d'une demande selon le PCT. Il vise à informer les participants sur la procédure de dépôt, comprend des conseils pratiques qui peuvent éviter de commettre des erreurs communes lors de la rédaction et du dépôt d'une demande. Ce cours, qui a été élaboré par des experts de l'OMPI en matière du PCT, applique l'approche pédagogique de l'Académie de l'OMPI, qui permet à chaque participant de gérer son apprentissage et prévoit des questions à choix multiples afin d'aider le participant à mesurer sa compréhension et ses progrès.
Contenu et structure	Ce module avancé comprend les 12 sections suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Section 1 : Où déposer les demandes internationales selon le PCT • Section 2 : Forme et contenu d'une demande selon le PCT • Section 3 : Demande • Section 4 : Description • Section 5 : Revendications • Section 6 : Dessins • Section 7 : Abrégé • Section 8 : Revendications de priorité selon le PCT • Section 9 : Déclarations • Section 10 : Transmission de la demande selon le PCT à l'office chargé de l'examen • Section 11 : Traitement de la demande selon le PCT par l'office chargé de l'examen • Section 12 : Observations et commentaires
Examen final	Ce cours comprend des questionnaires qui mesurent la réalisation des objectifs d'apprentissage mais ne comporte aucun examen final.
Certificat	Un certificat électronique pourra être décerné aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Les participants peuvent étudier les documents du cours à leur propre rythme. Selon les estimations, l'étude de ces documents demande environ six heures.
Groupe cible	Ce cours est destiné aux spécialistes des brevets ainsi qu'aux professionnels et aux universitaires ayant une connaissance générale du système du PCT qui souhaitent améliorer leur connaissance et leurs compétences en matière de procédure de dépôt des demandes selon le PCT. Il est vivement recommandé de suivre le Cours sur le Traité de coopération en matière des brevets : introduction générale (DL-101-PCT) avant ce cours avancé.
Inscription	Durant le premier semestre de 2017, il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais uniquement à titre expérimental.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

5. IP Panorama (DL-IP-PANORAMA)

Description	Le cours IP PANORAMA a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à utiliser et à gérer la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. Il a été mis au point conjointement par l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Association coréenne de promotion des inventions et l'OMPI dans le cadre d'un projet intitulé "Développement conjoint des contenus proposés pour l'apprentissage par Internet" et a ensuite été traduit en plusieurs langues. IP PANORAMA contient des informations sur la propriété intellectuelle utiles aux PME en particulier. Il s'appuie sur une conception de formation qui allie étude de cas concrets et technologie éducative. Le contenu de chaque module est élaboré à partir d'un cas concret lié à la propriété intellectuelle.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend les 13 modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Importance de la propriété intellectuelle pour les PME • Module 2 : Marques et dessins et modèles industriels • Module 3 : Inventions et brevets • Module 4 : Secrets d'affaires • Module 5 : Droit d'auteur et droits connexes • Module 6 : Information en matière de brevets • Module 7 : Concession de licences de technologie dans le cadre d'un partenariat stratégique • Module 8 : La propriété intellectuelle dans l'économie numérique • Module 9 : Propriété intellectuelle et commerce international • Module 10 : Audit de propriété intellectuelle • Module 11 : Valorisation des actifs de propriété intellectuelle • Module 12 : Concession de licences de marques • Module 13 : Propriété intellectuelle et franchisage
Examen final	Ce cours ne comporte aucun examen final.
Certificat	Aucun certificat n'est décerné pour ce cours.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents du cours IP PANORAMA à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ 20 heures.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale des principes de base de la propriété intellectuelle, notamment aux employés du secteur privé et aux étudiants qui souhaitent accroître leurs connaissances concernant la propriété intellectuelle en tant que moyen de réussite commerciale.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours IP PANORAMA est actuellement proposé en anglais, arabe, espagnol et français. Il sera également proposé à l'avenir en chinois, portugais et russe, ainsi que dans d'autres langues.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

6. Notions essentielles de droit d'auteur et de droits connexes (DL-150) (nouveau cours pilote)

Description	Le cours DL-150 est conçu comme un cours préparatoire précédant une formation pratique relative au droit d'auteur et aux droits connexes. Il explique brièvement les principes fondamentaux de la protection du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que les traités internationaux pertinents.
Contenu et structure	Ce cours comprend les sujets ci-après, un questionnaire final et un résumé PowerPoint enrichi d'une présentation audiovisuelle: <ul style="list-style-type: none"> • Notion de droit d'auteur • Principes et notions relatifs aux œuvres • Protection du contenu – droits et limitations • Accord sur les ADPIC et traité sur le droit d'auteur de l'OMPI • Droits connexes: Convention de Rome, Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), Traité de Beijing • Accord sur les ADPIC et application des droits de propriété intellectuelle • Droit d'auteur sur l'Internet • Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et domaine public selon le droit d'auteur et le traité de Marrakech • Questionnaire final • Résumé PowerPoint
Enseignement et examen final	Ce cours se présente sous la forme d'une autoformation et comprend des tests formels qui permettent à chaque participant de mesurer leurs connaissances et leur compréhension à différents intervalles.
Certificat	Un certificat électronique est décerné aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Les participants peuvent étudier les documents pédagogiques du cours à leur propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ de 10 à 12 heures.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à des participants qui prévoient de suivre de nouvelles formations afin de perfectionner leurs connaissances en matière de droit d'auteur et de droits connexes. Il est également utile pour les professionnels très occupés qui veulent passer brièvement en revue les notions essentielles de droit d'auteur et de droits connexes. Il est vivement recommandé aux éventuels participants d'avoir suivi le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Durant le second semestre de 2017, il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: welc.wipo.int
Langue	Le cours sera proposé en anglais uniquement à titre expérimental.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

7. Notions essentielles de droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (DL-160) (nouveau cours pilote)

Description	Le cours DL-160 vise à transmettre des connaissances de base des principes relatifs aux marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques y compris quant à la manière dont ces droits peuvent être utilisés dans les stratégies commerciales de création de marques. Il s'agit d'un cours de préparation en vue d'une formation pratique dans le domaine de la protection des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.
Contenu et structure	Ce cours comprend les sujets ci-après, un questionnaire final et un résumé PowerPoint enrichi d'une présentation audiovisuelle : <ul style="list-style-type: none"> • Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques dans le marché • Marques et création de marques • Indications géographiques • Dessins et modèles industriels • Protection contre la concurrence déloyale • Gestion de marques • Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et le domaine public dans le domaine des marques • Questionnaire final • Résumé PowerPoint
Enseignement et examen final	Ce cours se présente sous la forme d'une autoformation et comprend des tests formels qui permettent à chaque participant de mesurer leurs connaissances et leur compréhension à différents intervalles.
Certificat	Un certificat électronique pourra être décerné aux participants ayant répondu avec succès au questionnaire final.
Durée	Les participants peuvent étudier les documents pédagogiques à leur propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ de 10 à 12 heures.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à des participants qui prévoient de suivre de nouvelles formations afin de perfectionner leurs connaissances en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques. Il est également utile pour les professionnels très occupés qui veulent passer brièvement en revue les notions essentielles de ces droits de propriété intellectuelle. Il est vivement recommandé aux éventuels participants d'avoir suivi le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Durant le second semestre de 2017, il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours sera proposé en anglais uniquement à titre expérimental.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

8. Notions essentielles de droit des brevets (DL-170) (nouveau cours pilote)

Description	Le cours DL-170 vise à décrire brièvement les principes et l'incidence économique des brevets et le processus de délivrance des brevets. Il fournit aux participants une analyse de l'importance des brevets dans la facilitation du transfert de technologies et leur développement. Il s'agit d'un cours de préparation en vue d'une formation pratique dans le domaine de la protection par brevet.
Contenu et structure	Ce cours comprend les sujets ci-après, un questionnaire final et un résumé PowerPoint enrichi d'une présentation audiovisuelle : <ul style="list-style-type: none"> • Le système international des brevets et son incidence macroéconomique • La procédure applicable aux demandes de brevet • Les types de protection de la propriété intellectuelle, fondés sur les différentes catégories d'inventions • Les questions juridiques concernant la procédure de délivrance des brevets • Application des droits • Propriété intellectuelle et développement – les éléments de flexibilité et le domaine public en ce qui concerne les brevets • Questionnaire final • Résumé PowerPoint
Enseignement et examen final	Ce cours se présente sous la forme d'une autoformation et comprend des tests formels qui permettent à chaque participant de mesurer leurs connaissances et leur compréhension à différents intervalles.
Certificat	Un certificat électronique pourra être décerné aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Les participants peuvent étudier les documents pédagogiques du cours à leur propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ de 10 à 12 heures.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à des participants qui prévoient de suivre de nouvelles formations afin de perfectionner leurs connaissances en matière de brevets. Il est également utile pour les professionnels très occupés qui veulent passer brièvement en revue les notions essentielles de ces droits de propriété intellectuelle. Il est vivement recommandé aux éventuels participants d'avoir suivi le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Durant le second semestre de 2017, il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours sera proposé en anglais uniquement à titre expérimental.
Frais d'inscription	Ce cours est offert aux participants à titre gratuit.

9. Cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)

Description	Ce cours avancé explique les principes fondamentaux de la protection mondiale du droit d'auteur et des droits connexes, et offre une présentation complète des traités internationaux pertinents. Il traite également de la gestion collective des droits et étudie également les questions de droits d'auteur et de droits connexes dans l'environnement numérique.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend 12 modules et un examen final:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : La notion de droit d'auteur : historique et cadre international • Module 2 : La Convention de Berne : principes fondamentaux et notions d'œuvres • Module 3 : La Convention de Berne : contenu de la protection – droits et limitations • Module 4 : La Convention de Berne : types d'œuvres et situations spécifiques • Module 5 : L'Accord sur les ADPIC et le traité sur le droit d'auteur de l'OMPI • Module 6 : Les droits connexes : la Convention de Rome, le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing • Module 7 : Régimes de protection <i>sui generis</i>, droits <i>sui generis</i> et concurrence déloyale • Module 8 : L'Accord sur les ADPIC et l'application des droits de propriété intellectuelle • Module 9 : La gestion collective des droits • Module 10 : Le droit d'auteur sur Internet • Module 11 : Le Traité de Marrakech • Module 12 : Propriété intellectuelle et développement – exposé : éléments de flexibilité et domaine public selon le droit d'auteur • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse en principe aux juristes, aux responsables d'offices du droit d'auteur, et au personnel de sociétés de gestion collective du droit d'auteur, ou d'entreprises de radiodiffusion et d'édition, ainsi qu'aux enseignants d'université et étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101), qui est gratuit.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : wcl.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-201 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

10. Cours de niveau avancé sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)

Description	L'objectif de ce cours de niveau avancé est de fournir des informations techniques sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle. Il traite des concepts clés ainsi que des données d'expérience, des options de politique générale et des mécanismes juridiques aux niveaux international, régional ou national, que ceux-ci soient déjà disponibles ou à l'étude, pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle. Il vise à renforcer les capacités et à favoriser l'examen de ces questions, à encourager le partage de données d'expérience et à contribuer à mieux faire comprendre l'ensemble des questions et des options envisageables dans ce domaine, qui continue de connaître des évolutions sur les plans juridique et politique aux niveaux national, régional et international.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Aperçu et concepts clés • Module 2 : Options de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle • Module 3 : Protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de droits de propriété intellectuelle existants et qui peuvent avoir été adaptés • Module 4 : Protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre d'un système <i>sui generis</i> de protection • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur 12 semaines.

Groupe cible	Ce cours est destiné aux fonctionnaires d'offices nationaux de propriété intellectuelle, aux fonctionnaires d'autres départements, aux responsables politiques, aux diplomates, aux membres de communautés autochtones et locales, au personnel d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales, aux avocats, aux universitaires, aux chercheurs, aux étudiants et à toute personne ayant déjà acquis une expérience de la propriété intellectuelle. Ce cours étant axé sur la relation entre la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, les participants qui connaissent déjà bien le système de la propriété intellectuelle seront susceptibles d'en profiter le plus. Il est recommandé aux éventuels participants qui ne connaissent pas bien le système de la propriété intellectuelle de s'inscrire au cours intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle" (DL-001) ou au Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), proposés à titre gratuit, avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Ce cours est actuellement proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-203 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

11. Introduction au système de protection des obtentions végétales (DL-205)

Description	Ce cours avancé vise à offrir aux participants une présentation complète des principales notions et conditions ainsi que des grands principes de la protection assurée pour les obtentions végétales en vertu de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV).
Contenu et structure	Ce cours comprend 11 modules et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Nature de l'amélioration des plantes et nécessité de droits d'obtenteurs • Module 2 : Objet de la protection et droit à la protection • Module 3 : Conditions de protection • Module 4 : Demande d'octroi du droit d'obtenteur • Module 5 : Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) • Module 6 : Étendue du droit d'obtenteur; actes et matériel protégés • Module 7 : Étendue du droit d'obtenteur; variétés auxquelles s'étend le droit d'obtenteur • Module 8 : Exceptions et restrictions applicables au droit d'obtenteur • Module 9 : Nullité et déchéance du droit d'obtenteur • Module 10 : Union internationale pour la protection des obtentions végétales • Module 11 : Application de la convention et dispositions finales • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final qui comprend une série de questions à choix multiples. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique – ils recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 36 heures réparties sur 4 semaines.
Groupe cible	Ce cours est particulièrement conçu pour les responsables et le personnel chargés de la propriété intellectuelle dans les secteurs public ou privé : <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public – les représentants des pouvoirs publics chargés de l'élaboration de la législation en matière de droits des obtenteurs et de la gestion des offices de protection des obtentions végétales, le personnel chargé de l'organisation des essais de distinction, d'homogénéité et de stabilité (DHS), ainsi que les examinateurs chargés de faire passer ces essais DHS. • Secteur privé – obtenteurs, personnes chargées de la gestion de la propriété intellectuelle, conseils en propriété intellectuelle, étudiants.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux dates d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : www.upov.int/resource/fr/training.html .
Langue	Ce cours est proposé en allemand, anglais, espagnol et français.
Frais d'inscription	Le cours DL-205 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de détails, cliquez sur www.upov.int/resource/fr/training.html .

12. Cours avancé sur les brevets (DL-301)

Description	Ce cours avancé vise à donner aux participants une explication détaillée des principes de base et de l'incidence économique des brevets et du processus de délivrance des brevets dans son ensemble. Il traite de l'utilisation traditionnelle des brevets par des centres de connaissance comme les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Il traite également du rôle important des communautés de brevets qui facilitent le transfert de technologies et leur développement.
Contenu et structure	Ce cours comprend huit modules de fond et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : L'incidence macroéconomique du système de brevets • Module 2 : La procédure de demande de brevet • Module 3 : Les diverses strates du système international de brevets et les mécanismes régionaux de protection des brevets • Module 4 : Les types de protection de la propriété intellectuelle, fondés sur les différentes catégories d'inventions • Module 5 : Les questions juridiques relatives à la procédure de délivrance des brevets • Module 6 : L'application des droits • Module 7 : Nouvelles questions, cas importants et débats • Module 8 : Propriété intellectuelle et développement – exposé sur les éléments de flexibilité et le domaine public en ce qui concerne les brevets • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à des participants ayant déjà acquis de bonnes connaissances des principes de base de la propriété intellectuelle. Il est également ouvert aux juristes, au personnel des offices de propriété intellectuelle, à toute personne ayant une activité de recherche et développement et aux étudiants universitaires. Compte tenu du caractère avancé de ce cours, les participants souhaitant suivre cet enseignement, mais n'ayant pas encore acquis de bonnes connaissances des principes de base de la propriété intellectuelle, sont invités à suivre au préalable le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), de l'Académie de l'OMPI avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-301 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

13. Cours de niveau avancé sur les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL-302)

Description	Ce cours de niveau avancé a pour objet de sensibiliser les participants aux questions complexes qui se posent dans le cadre de la protection et de la gestion de la propriété intellectuelle aux fins de la création d'une marque. Il s'agit d'un cours de préparation en vue d'une formation pratique dans le domaine de la protection des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.
Contenu et structure	Ce cours comprend sept modules de fond et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Le rôle des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques sur le marché • Module 2 : Marques • Module 3 : Indications géographiques • Module 4 : Dessins et modèles industriels • Module 5 : La protection contre la concurrence déloyale • Module 6 : La création de marques et la gestion de la propriété intellectuelle • Module 7 : Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et le domaine public dans le domaine des marques • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Les participants doivent avoir un intérêt général à tirer le meilleur parti de la propriété intellectuelle en matière de commercialisation et de gestion des actifs intangibles d'une entreprise privée. Ce cours s'adresse au personnel des offices de propriété intellectuelle et des institutions de recherche-développement (R-D), aux juristes, et aux étudiants possédant des connaissances en propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants ne possédant aucune connaissance préalable en matière de propriété intellectuelle, de suivre le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) dispensé gratuitement par l'Académie de l'OMPI avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-302 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

14. Cours de niveau avancé sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305)

Description	Ce cours de niveau avancé a pour objet de présenter dans les grandes lignes l'examen des demandes de droits d'obtenteur en vertu de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend 13 modules et un examen final:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section I: Fonctionnement d'un service d'octroi des droits d'obtenteur <ul style="list-style-type: none"> – Module 1: Service d'octroi des droits d'obtenteur – Module 2: Administration des demandes – Module 3: Droit au droit d'obtenteur – Module 4: Informations à publier • Section II: Examen de la nouveauté <ul style="list-style-type: none"> – Module 5: Examen de la nouveauté • Section III: Examen de la dénomination des variétés <ul style="list-style-type: none"> – Module 6: Examen de la dénomination des variétés • Section IV: Examen DHS <ul style="list-style-type: none"> – Module 7: Introduction à l'examen DHS – Module 8: Collections de variétés – Module 9: Examen de la distinction – Module 10: Examen de l'homogénéité – Module 11: Examen de la stabilité – Module 12: Conduite de l'examen DHS – Module 13: Coopération en matière d'examen DHS • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique. Ils recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat électronique attestant de leur participation à ce cours.
Durée	L'étude de ce cours demande environ 70 heures réparties sur 4 semaines. Il peut être suivi sous la forme d'un cours unique (DL-305) ou de deux cours distincts (DL-305A et DL-305B): DL-305A: Administration des droits d'obtenteur (environ 30 heures); et DL-305B: Examen DHS (environ 45 heures).
Groupe cible	<p>Les fonctionnaires ou les personnes officiellement désignées responsables des offices chargés de la gestion des droits d'obtenteur ou de l'élaboration de la législation sur les droits d'obtenteur; cadres des offices chargés de la gestion des droits d'obtenteur; instituts organisant des essais de distinction, d'homogénéité et de stabilité (DHS); examinateurs DHS; obtenteurs; personnes chargées de la gestion de la propriété intellectuelle; conseils en propriété intellectuelle; et enseignants, chercheurs et étudiants.</p> <p>Condition à remplir pour s'inscrire au cours: les participants éventuels doivent avoir suivi avec succès le cours UPOV DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV" en ayant obtenu 70% ou plus à l'examen final de ce cours.</p>
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux dates d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: www.upov.int/resource/fr/training.html .
Langue	Ce cours est proposé en allemand, anglais, espagnol et français.
Frais d'inscription	Le cours DL-305 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de détails, cliquez sur www.upov.int/resource/fr/training.html .

15. Cours de niveau avancé sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)

Description	Ce cours vise à offrir aux participants une bonne compréhension des principales caractéristiques et des principaux avantages des procédures conçues par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Par ailleurs, il permet aux participants d'acquérir une connaissance approfondie des meilleures techniques pour définir la procédure de règlement des litiges la plus appropriée pour des cas particuliers, et les clauses appropriées de règlement des litiges aux fins de leur insertion dans un accord.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI • Module 2 : Médiation • Module 3 : Arbitrage et arbitrage accéléré • Module 4 : Conduite de l'arbitrage • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur sept semaines.
Groupe cible	Ce cours sera utile pour les personnes qui produisent ou cherchent à protéger diverses formes de propriété intellectuelle, ou souhaitent mieux comprendre la procédure de règlement des litiges en vertu des règlements de l'OMPI. Étant d'un niveau intermédiaire, il s'adresse à des participants ayant déjà acquis de bonnes connaissances des principes de base de la propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants désireux de s'inscrire à ce cours d'avoir déjà acquis au préalable une connaissance fonctionnelle de la propriété intellectuelle ou d'avoir préalablement suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle" (DL-101), le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), qui est disponible gratuitement, le "Cours avancé sur les brevets" (DL-301) ou le "Cours de niveau avancé sur les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques" (DL-302).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: welc.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-317 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

16. Cours de niveau avancé sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL-318)

Description	Ce cours de niveau avancé vise à présenter de manière exhaustive aux participants les concepts qui sous-tendent la recherche d'informations relatives aux brevets. Il comprend des cas pratiques afin de compléter l'étude des principes théoriques sous-jacente à la recherche d'informations en matière de brevets. Il offre également aux participants des informations détaillées sur les sources, les techniques et les données utilisées lors de la réalisation de recherches dans le domaine des brevets.
Contenu et structure	Le cours comprend sept modules de fond et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Valeur de l'information en matière de brevets • Module 2 : Recherches dans le domaine des brevets et utilisation stratégique des informations relatives aux brevets • Module 3 : Techniques de recherche de documents dans le domaine des brevets • Module 4 : Activités relatives à la recherche d'information en matière de brevets (11 activités) • Module 5 : Mise en garde et risques en matière de recherche dans le domaine des brevets • Module 6 : Recherche dans le domaine des brevets – aspects pratiques (14 activités de recherche) • Module 7 : Questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement dans le cadre de la recherche d'informations en matière de brevets (deux activités de recherche) • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse au personnel des offices de propriété intellectuelle et des institutions de recherche et développement (R-D), aux juristes et aux étudiants possédant des connaissances en propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants désireux de s'inscrire à ce cours et ne possédant aucune connaissance en matière de propriété intellectuelle, de suivre le "Cours général de propriété intellectuelle" (DL-101) et le "Cours avancé sur les brevets" (DL-301) avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais, espagnol, et français.
Frais d'inscription	Le cours DL-318 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

17. Cours de niveau avancé sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)

Description	Ce cours de niveau a pour but de permettre aux participants de compléter leurs connaissances préalables en matière de rédaction des demandes de brevet. En outre, il peut être considéré comme un cours de préparation en vue d'une autre formation pratique et intensive sur le terrain. Toutefois, il ne doit, en aucune manière, être considéré comme un cours de qualification pour la rédaction des demandes de brevet ou comme un substitut des manuels de formation à l'intention des conseils ou des agents de brevets dans les pays dans lesquels il existe un système de formation professionnelle solide dans le domaine des brevets.
Contenu et structure	<p>Le matériel didactique du cours se fonde sur les dénominateurs communs de plusieurs lois nationales applicables à des demandeurs visant à obtenir la protection de leurs brevets.</p> <p>Le cours se compose de quatre modules de fond, de débats thématiques et d'un examen final:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Pourquoi breveter son invention? • Module 2 : Présentation générale des brevets • Module 3 : Rédaction d'une demande de brevet • Module 4 : Notes et exercices pratiques en matière de rédaction des descriptions de brevets • Débats thématiques avec des experts en matière de rédaction de brevets sur les sujets suivants: <ul style="list-style-type: none"> – Brevets dans le domaine de la chimie – Brevets de produits pharmaceutiques – Brevets dans le domaine de la biotechnologie – Brevets dans le domaine de l'informatique et des communications – Brevets dans le domaine de la mécanique générale • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final, qui comprend une série de questions à choix multiple ainsi que des questions auxquelles les participants doivent répondre par écrit. Ils doivent passer l'examen et le soumettre en ligne dans un délai imparti. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final DL-320 se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse plus particulièrement aux inventeurs, aux scientifiques, aux ingénieurs et à toute personne spécialisée dans un domaine d'activité technique. Les participants doivent avoir de solides connaissances des principes de base de la propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants souhaitant s'inscrire et ne possédant aucune connaissance en matière de propriété intellectuelle de suivre au préalable le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) de l'Académie de l'OMPI, disponible gratuitement, avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-320 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

18. Cours de niveau avancé sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)

Description	Ce cours de niveau avancé a pour but de sensibiliser les participants aux principes de base de la gestion de la propriété intellectuelle et à son importance en tant que moteur de la créativité humaine et du développement économique et social. Par ailleurs, ce groupe explique comment élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la propriété intellectuelle, en abordant la gestion de la propriété intellectuelle dans un environnement en ligne.
Contenu et structure	Ce cours comprend neuf modules de fond qui mettent l'accent sur le caractère interdisciplinaire de la gestion de la propriété intellectuelle et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Gestion de la propriété intellectuelle : introduction et présentation générale • Module 2 : Gestion de la propriété intellectuelle : perspectives économiques • Module 3 : Innovation et protection de la propriété intellectuelle • Module 4 : Valorisation de la propriété intellectuelle et financement • Module 5 : Propriété intellectuelle et commercialisation • Module 6 : Gestion de la propriété intellectuelle en ligne • Module 7 : Stratégie en matière de gestion de la propriété intellectuelle • Module 8 : Propriété intellectuelle et développement – Logiciels libres, éléments de flexibilité et domaine public • Module 9 : Études de cas sur la gestion de la propriété intellectuelle • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Examen final	Chaque cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse à des professionnels qui possèdent des connaissances de base de la gestion commerciale ou de la propriété intellectuelle et sont chargés de gérer et de protéger diverses formes de propriété intellectuelle dans leurs entreprises. En outre, l'enseignement est plus particulièrement axé sur les questions juridiques et commerciales. Il est fortement conseillé aux participants d'avoir déjà acquis des connaissances en matière de propriété intellectuelle ou d'avoir suivi au préalable le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), disponible gratuitement. Une certaine connaissance du droit d'auteur, des brevets et des marques constituerait un atout. L'Académie de l'OMPI dispense des cours sur ces trois sujets dans le cadre du Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), du Cours avancé sur les brevets (DL-301) et du Cours de niveau avancé sur les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL-302).
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : wcl.wipo.int
Langue	Ce cours est proposé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-450 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

19. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)

Description	<p>L'objectif de ce cours de niveau avancé est de renforcer les connaissances sur les fondements du droit d'auteur et en particulier les traités internationaux sur le droit d'auteur qui ont une incidence sur la gestion et l'application des droits à l'échelle nationale. Ce cours donne une vue d'ensemble des questions auxquelles les juristes sont habituellement parties prenantes s'agissant de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. En outre, ce cours permet de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société. Les juristes doivent comprendre essentiellement ce que font les organismes de gestion collective, comment ils obtiennent des mandats des titulaires de droits et comment ils concèdent sous licence l'utilisation des œuvres protégées. Bien que leurs conseils puissent être sollicités pour presque tous les aspects de la gestion collective, les plus communs sont la mise en place d'un organisme de gestion collective, les accords conclus avec les titulaires de droits et les utilisateurs des œuvres protégées ainsi que le règlement des différends en matière de tarifs et les aspects du droit de la concurrence.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend 13 modules et un examen final. Le premier module est une introduction générale à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Il est suivi d'un module sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes et par les modules du Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201). Les modules 3 à 13 sont facultatifs pour les participants ayant préalablement suivi avec succès le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes • Module 2 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes • Module 3 : Notion de droit d'auteur : historique et cadre international (DL-201) • Module 4 : La Convention de Berne : principes fondamentaux et notions d'œuvres (DL-201) • Module 5 : La Convention de Berne – contenu de la protection : droits et limitations (DL-201) • Module 6 : La Convention de Berne : types particuliers d'œuvres et de situations (DL-201) • Module 7 : L'Accord sur les ADPIC et le traité sur le droit d'auteur de l'OMPI (DL 201) • Module 8 : Les droits connexes (DL-201) • Module 9 : L'Accord sur les ADPIC et l'application des droits de propriété intellectuelle (DL-201) • Module 10 : La gestion collective des droits (DL-201) • Module 11 : Le droit d'auteur sur Internet (DL-201) • Module 12 : Le Traité de Marrakech (DL-201) • Module 13 : Propriété intellectuelle et développement – Éléments de flexibilité et domaine public selon le droit d'auteur (DL-201) • Examen final
Intervenants	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>

Examen final	Chaque cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 144 heures réparties sur 10 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux responsables d'offices du droit d'auteur, au personnel des organismes de gestion collective du droit d'auteur, aux entreprises de radiodiffusion et d'édition ainsi qu'aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Ce cours est proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-501 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

20. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502) (nouveau cours pilote)

Description	<p>Ce cours de niveau avancé est destiné aux personnes désireuses d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion collective des droits et notamment aux principaux titulaires des droits. Il a pour objectif de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société. Il examine la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les domaines de la musique, de l'édition et des images, des arts visuels et de la photographie, ainsi que des œuvres dramatiques. Après une brève introduction au droit d'auteur et aux droits connexes, qui permet d'actualiser des connaissances que les participants devraient préalablement avoir acquises avant de suivre ce cours, ce cours recense les trois principaux éléments du bon fonctionnement d'un système du droit d'auteur : législation, politique et gestion des droits. Le principe premier prévoit que lorsqu'il est impossible pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle d'exercer leurs droits individuellement, la gestion collective constitue une solution envisageable. Le cours s'intéresse aux synergies qui existent entre les parties prenantes dans les domaines du droit, de la créativité, de la gestion et de la politique générale afin de trouver un juste équilibre entre le créateur et la société. En outre, il examine les tâches quotidiennes des organisations de gestion collective et sur la façon dont ils fonctionnent. Enfin, les étudiants pourront examiner les enjeux et les opportunités liés aux technologies numériques et à l'Internet dans le cadre d'une séance de questions-réponses et de discussions dynamiques entre experts.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend sept modules, à l'issue desquels les participants doivent passer un examen final :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits – droits sur les œuvres musicales • Module 3 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits – droits connexes sur les œuvres musicales • Module 4 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans les industries audiovisuelles • Module 5 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles • Module 6 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans les arts visuels et la photographie • Module 7 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans le domaine des œuvres dramatiques • Examen final
Intervenants	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires importantes et historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.</p>

Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive du cours demande environ 120 heures réparties sur 10 semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux responsables d'offices du droit d'auteur, au personnel des organismes de gestion collective du droit d'auteur, aux entreprises de radiodiffusion et d'édition, aux juristes, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Le cours est proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-502 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

21. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organismes de gestion collective (DL-503) (nouveau cours pilote)

Description	Ce cours est destiné aux personnes désireuses d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion collective des droits et notamment au personnel des organismes de gestion collective. Il a pour objectif de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société. Il examine la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les domaines de la musique, de l'édition et des images, des arts visuels et de la photographie, ainsi que des œuvres dramatiques. Après une brève introduction au droit d'auteur et aux droits connexes, qui permet d'actualiser des connaissances que les participants devraient préalablement avoir acquises avant de suivre ce cours, ce cours recense les trois principaux éléments du bon fonctionnement d'un système du droit d'auteur : législation, politique et gestion des droits. Le principe premier prévoit que lorsqu'il est impossible pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle d'exercer leurs droits individuellement, la gestion collective constitue une solution envisageable. Le cours s'intéresse aux synergies qui existent entre les parties prenantes dans les domaines du droit, de la créativité, de la gestion et de la politique générale afin de trouver un juste équilibre entre le créateur et la société. Il porte également sur les tâches quotidiennes des organismes de gestion collective et sur la façon dont ils fonctionnent. Enfin, les étudiants examineront les enjeux et les opportunités liés aux technologies numériques et à l'Internet dans le cadre d'une séance de questions-réponses et de discussions dynamiques entre experts.
Content and structure	Ce cours comprend sept modules sanctionnés par un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective – droits sur les œuvres musicales • Module 3 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective – droits connexes sur les œuvres musicales • Module 4 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective dans les industries audiovisuelles • Module 5 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles • Module 6 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective dans les arts visuels et la photographie • Module 7 : Gestion collective des droits à l'intention des organismes de gestion collective dans le domaine des œuvres dramatiques • Examen final
Teaching	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.
Online discussions and assignments	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires importantes et historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Final exam	Chaque cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.

Certificate	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Duration	Selon les estimations, l'étude attentive du cours demande environ 125 heures réparties sur 10 semaines.
Target audience	Ce cours s'adresse aux responsables d'offices du droit d'auteur, au personnel des organismes de gestion collective du droit d'auteur, aux entreprises de radiodiffusion et d'édition, aux juristes, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Registration	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: <i>welc.wipo.int</i>
Language of instruction	Le cours DL-503 est proposé en anglais.
Tuition fees	Le cours DL-503 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

22. Cours de niveau avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)

Description	Ce cours de niveau avancé est une introduction à l'élaboration de politiques en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Il examine les trois principaux éléments d'un système de droit d'auteur fonctionnant correctement : la législation, l'application des droits et la gestion des droits. La gestion des droits est une tâche qui relève principalement du secteur privé mais dans les cas où la législation comprend des dispositions spéciales sur la gestion collective des droits, les décideurs jouent également un rôle. Le principal objectif du cours est d'examiner les différents cadres législatifs de la gestion collective des droits et d'étudier le rôle que peut jouer le gouvernement dans la gestion collective des droits. Il a également pour objectif de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société dans les domaines suivants : musique et enregistrements sonores, films et œuvres audiovisuelles, imprimerie et édition, arts visuels et photographie et œuvres dramatiques. Les décideurs jouent un rôle direct en matière de législation et d'application des droits. Leur rôle principal est de fixer un cadre législatif pour le droit d'auteur et sa gestion collective. Dans certains pays, ils peuvent également jouer un rôle de supervision en matière de gestion collective.
Contenu et structure	Ce cours comprend deux modules et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des décideurs • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours se termine par un examen final écrit, pour lequel les participants doivent répondre par écrit à une série de questions dans un délai imparti spécifié. En outre, ils doivent soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit avoir été achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive du cours demande environ 40 heures réparties sur six semaines. Elle peut être réalisée en deux semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux responsables d'offices du droit d'auteur, au personnel des organismes de gestion collective du droit d'auteur, aux entreprises de radiodiffusion et d'édition, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours est proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-506 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription est payante – pour plus de précisions, voir la page 40.

23. Cours de niveau avancé sur la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL-511) (nouveau cours pilote)

Description	Ce cours de niveau avancé vise à faire mieux connaître les possibilités et les incidences des logiciels protégés et libres et à créer des sources d'information utiles, contenant des exemples concrets et une bibliographie portant sur la concession de licences sur des logiciels ou associée à des logiciels libres, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules sanctionnés par un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Régimes de propriété intellectuelle pour les logiciels • Module 2 : Concession de licences de logiciels – classiques et libres • Module 3 : Avantages et risques des stratégies relatives aux logiciels libres • Module 4 : Options de politique générale visant à favoriser un plus large accès aux logiciels • Examen final
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat électronique attestant de leur participation à ce cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive du cours DL-511 demande environ 30 heures réparties sur six semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux responsables d'offices du droit d'auteur, et au personnel des organismes de gestion collective du droit d'auteur, ou d'entreprises de radiodiffusion et d'édition, ainsi qu'aux enseignants d'université et étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Durant le premier semestre de 2017, il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours est proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-511 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription aux sessions dispensées sous la supervision de formateurs est payante. Toutefois, le contenu du cours peut être gratuitement mis à disposition des participants qui ne souhaitent pas être supervisés par des formateurs dans l'étude de leur matière.

24. Cours à l'intention des cadres intitulé "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical" (DL-701)

Description	Ce cours à l'intention des cadres vise à donner une vue d'ensemble de l'interaction entre les différents domaines d'action de la santé publique, du commerce et de la propriété intellectuelle. Le cours décrit leur incidence sur les technologies médicales et leur influence sur l'innovation dans ce domaine. Il rassemble les domaines de compétence respectifs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il se fonde sur l'étude conjointe de l'OMS, l'OMPI et l'OMC intitulée "Promouvoir l'accès aux technologies et à l'innovation dans le domaine médical".
Contenu et structure	Le cours comprend les sujets et un examen final : <ul style="list-style-type: none"> • Contexte général en vue d'une action en matière d'innovation et d'accès • Questions relatives à l'accès du point de vue de la santé publique • Facteurs déterminants de l'accès relatifs aux systèmes de santé • Questions relatives à l'innovation et à la santé publique et plus particulièrement aux maladies négligées • Rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et l'accès • Questions relatives au commerce et accès aux produits liés à la santé • Examen final
Intervenants	Les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes dans le domaine concerné.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner électronique un certificat attestant de leur participation au cours et de leur réussite à cet examen.
Durée	Le cours représente environ 10 heures d'étude sur une période de quatre à cinq semaines.
Groupe cible	Ce cours s'adresse essentiellement aux spécialistes techniques comme les examinateurs de brevets, les responsables de l'élaboration des politiques de santé et leurs conseillers, les spécialistes de l'approvisionnement en médicaments, les spécialistes de la propriété intellectuelle et les étudiants des cycles supérieurs. Il est recommandé aux participants d'avoir une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle et de ses liens avec les domaines de la santé et du commerce, sur le plan des politiques générales, avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : welc.wipo.int
Langue	Le cours est proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-701 est un cours de niveau avancé. Par conséquent, l'inscription aux sessions dispensées sous la supervision de formateurs est payante. Toutefois, le contenu du cours peut être gratuitement mis à disposition des participants qui ne souhaitent pas être supervisés par des formateurs dans l'étude de leur matière.

25. Cours avancé sur le droit d'auteur à l'intention des professionnels du cinéma (nouveau cours pilote)

Description	L'objectif global de ce cours avancé est d'encourager le développement des industries de la création au niveau local dans le domaine de l'audiovisuel en vue de promouvoir leur développement économique, social et culturel tout en prenant en compte l'environnement numérique d'un point de vue juridique et commercial.
Contenu et structure	Le programme vise à développer et renforcer les compétences et les capacités en matière de gestion du droit d'auteur, notamment en examinant les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine, et à fournir une comparaison des pratiques adoptées sur le plan juridique et commercial.
Intervenants	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des experts dans le domaine concerné.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants disposent d'un temps déterminé pour réaliser et soumettre leur examen par voie électronique.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner électronique un certificat attestant de leur participation au cours et de leur réussite à cet examen.
Durée	Ce bref cours devrait représenter environ 25-35 heures d'étude.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux professionnels actifs dans la chaîne de production et de distribution cinématographiques chargés de l'administration du droit d'auteur. Il sera également utile aux juristes spécialisés dans le droit d'auteur qui doivent renforcer leurs capacités professionnelles pour aider les parties prenantes du secteur local de l'audiovisuel dans les pays en développement.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: <i>welc.wipo.int</i>
Langue	Le cours sera proposé en français pendant la phase pilote.
Frais d'inscription	Ce cours sera proposé à titre expérimental en 2017 et les participants pourront s'y inscrire gratuitement.

26. Huitième cours annuel international de niveau avancé sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle (fondé sur l'instrument multimédia IP Panorama et le cours de gestion DL-450-IP) (nouveau cours pilote)

Description	L'objectif de ce cours est de donner aux participants du cours DL-IP Panorama et du cours de niveau avancé sur la gestion de la propriété intellectuelle DL-450, qui ont peu de moyens d'accéder aux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle, la possibilité d'approfondir leur connaissance du domaine spécifique de la gestion de la propriété intellectuelle. Ce cours est proposé en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA).
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : Deux cours en ligne : (DL-IP Panorama et DL-450) • Étape 2 : Examen de rédaction sur la propriété intellectuelle • Étape 3 : Programme de formation interpersonnelle <p>La formation interpersonnelle dure trois jours, pendant lesquels les participants étudient et examinent les sujets et des questions pointus liés à la gestion des actifs de propriété intellectuelle.</p>
Intervenants	Pour les étapes 1 à 3, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes de la gestion de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	Au moyen de la plateforme d'apprentissage perfectionnée de l'Académie, et de celle des formateurs expérimentés de la KIPA et du KIPO, les experts en propriété intellectuelle examinent les affaires historiques ainsi que les pratiques recommandées en matière de gestion de la propriété intellectuelle.
Examen final	Les participants qui obtiennent les meilleurs résultats aux cours IP Panorama et au cours de niveau avancé sur la gestion de la propriété intellectuelle DL-450 (étape 1) et à l'examen de rédaction sur la propriété intellectuelle (étape 2) seront invités à postuler pour le programme interpersonnel du cours.
Admissibilité à la formation interpersonnelle	L'admission au programme interpersonnel est soumise à un processus de sélection qui comprend une évaluation des motivations et des qualifications du candidat en plus de leurs résultats aux étapes 1 et 2 du cours.
Lieu et date	La formation devrait se tenir à Séoul (République de Corée) pendant le second semestre de 2017. Étant donné qu'il s'agit d'une session pilote, des renseignements précis sur les périodes d'enregistrement et les dates de la formation interpersonnelle seront publiés sur le site de l'OMPI welc.wipo.int et sur le site d'apprentissage en ligne de la KIPA www.ipd.net/ .
Certificat	Les participants ayant suivi avec succès le cours en ligne et l'examen de rédaction sur la propriété intellectuelle et participé à la formation interpersonnelle se voient décerner un certificat cosigné par l'OMPI, le KIPO et la KIPA.
Durée	La participation en ligne aux étapes 1 et 2, y compris le processus de sélection, devrait durer 15 semaines. La durée de la formation interpersonnelle sera de trois jours.
Groupe cible	Ce cours s'adresse aux participants des pays en développement qui sont actifs dans le développement d'entreprises s'appuyant sur la propriété intellectuelle. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante à l'adresse welc.wipo.int et sur le site d'apprentissage en ligne de la KIPA, IP Discovery www.ipdiscovery.net/
Langue	Le cours sera proposé en anglais en 2017.
Bourses et frais de scolarité	L'Académie de l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) fournissent une aide financière à un nombre limité de jeunes cadres et de candidats ayant pris de façon avérée des initiatives commerciales s'appuyant sur la propriété intellectuelle. Cette aide financière est censée couvrir les frais de voyage vers le lieu de la formation et les frais de séjour durant les trois jours de la formation.

27. Premier cours annuel sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certificat de connaissances générales sur la propriété intellectuelle (fondé sur le Cours général de propriété intellectuelle DL-101 et l'outil IP Ignite)

Description	L'objectif de ce nouveau cours est de fournir une solide connaissance générale de la propriété intellectuelle aux participants des pays en développement qui sont actifs dans la chaîne de valeurs des activités professionnelles relatives à l'utilisation, la vente, la production ou la diffusion de produits et services à forte composante de propriété intellectuelle dans le cadre d'activités économiques innovantes en évolution rapide. Ce cours vise à combler les lacunes fondamentales existant dans les pays en développement sur le plan des savoirs en raison de l'évolution rapide dans les domaines économique, social, culturel et technologique à l'échelle régionale ou nationale. Durant sa phase pilote, ce cours sera essentiellement axé sur les professions situées en aval, telles que celles en rapport avec les techniques de l'information et de la communication, l'administration de la santé publique, la production multimédia et l'enseignement. Il est proposé en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA).
Contenu et structure	Le cours comprend les trois étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : Un cours en ligne : (Cours général de propriété intellectuelle DL-101 ou IP Ignite); • Étape 2 : Examen de rédaction sur la propriété intellectuelle; • Étape 3 : Programme de formation interpersonnelle <p>La formation interpersonnelle dure trois jours, pendant lesquels les participants étudient et examinent des sujets choisis. Les sujets de discussion, les langues et la couverture régionale changeront chaque année. Les participants seront sélectionnés parmi ceux qui obtiennent des résultats élevés aux cours DL-101 ou au programme IP Ignite proposés respectivement par l'OMPI et par la KIPA en coopération avec le KIPO.</p>
Intervenants	Pour les étapes 1 à 3, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes de la gestion de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	Au moyen de la plateforme d'apprentissage perfectionnée de l'Académie, et de celle de la KIPA et du KIPO, les formateurs et les experts en propriété intellectuelle expérimentés examinent les pratiques recommandées importantes et pertinentes en rapport avec les sujets de propriété intellectuelle sélectionnés.
Examen final	Les participants qui obtiennent les meilleurs résultats aux cours DL-101 et IP Ignite (étape 1) et à l'examen de rédaction sur la propriété intellectuelle (étape 2) seront invités à postuler pour le programme interpersonnel du cours.
Admissibilité à la formation interpersonnelle	L'admission au programme interpersonnel est soumise à un processus de sélection qui comprend une évaluation des motivations et des qualifications du candidat en plus de leurs résultats aux étapes 1 et 2 du cours.
Lieu et date	La formation devrait se tenir pendant le second semestre de 2017. Des renseignements plus précis sur les périodes d'enregistrement et les dates de la formation interpersonnelle seront publiés à l'adresse suivante: wefc.wipo.int .
Certificat	Les participants ayant suivi avec succès le cours en ligne et l'examen de rédaction sur la propriété intellectuelle et participé à la formation interpersonnelle se voient décerner un certificat cosigné par l'OMPI, le KIPO et la KIPA.
Durée	La participation en ligne aux étapes 1 et 2, y compris la sélection des participants, devrait durer 15 semaines. La durée de la formation interpersonnelle sera de trois jours.

Groupe cible	Ce cours s'adresse aux participants des pays en développement qui font partie de la chaîne de valeurs des activités professionnelles relatives à l'utilisation, la vente, la production ou la diffusion de produits et services à forte composante de propriété intellectuelle. Leurs activités professionnelles quotidiennes, même si elles ne sont pas axées sur le droit de la propriété intellectuelle, sont considérées comme des notions essentielles permettant à d'autres de gérer correctement en aval les activités relatives à la propriété intellectuelle.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante: welc.wipo.int .
Langue	Le cours sera proposé en anglais pendant sa phase pilote.
Bourses et frais de scolarité	L'Académie de l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) fournissent une aide financière à un nombre limité de candidats. Cette aide financière est censée couvrir les frais de scolarité pendant la formation en ligne, les frais de voyage vers le lieu de la formation et les frais de séjour durant les trois jours de la formation.

Programme des établissements universitaires

Programme des établissements universitaires

Programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle

Le programme des établissements universitaires proposé par l'Académie de l'OMPI offre, sur une période d'un an, des programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle en coopération avec certains établissements universitaires – et dans certains cas, également avec des administrations sous-régionales ou nationales de propriété intellectuelle – en Afrique, dans la région Asie et Pacifique, en Europe et en Amérique latine. Les plans d'études de ces masters sont conjointement établis par l'Académie de l'OMPI et les établissements partenaires concernés.

Les programmes conjoints de niveau master, ci-après décrits, seront proposés en 2017-2018 :

1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine, Mutare (Zimbabwe)
2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de technologie du Queensland (QUT), Brisbane (Australie)
3. Master en droit de la propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin en coopération avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT), Turin (Italie)
4. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II), Yaoundé (Cameroun)
5. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut turc des brevets et l'Université d'Ankara (Turquie) (nouveau)
6. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université Tongji de Shanghai (Chine) (nouveau)

Ces programmes conjoints visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur dans le domaine de la propriété intellectuelle à toutes les personnes qualifiées. Des bourses sont proposées aux ressortissants qualifiés de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et de pays en transition, qui sont rattachés à des établissements publics compétents, notamment des universités. Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une bourse de l'OMPI doivent recevoir l'appui de leurs gouvernements respectifs. Les candidats intéressés des pays développés et issus du secteur privé (cabinets juridiques, entreprises ou universités privées), s'ils sont admis, doivent être capables de couvrir leurs frais d'inscription, d'hébergement et de voyage.

1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine, Mutare (Zimbabwe)

Ce programme est organisé avec le soutien financier du Gouvernement du Japon.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Brevets • Marques et indications géographiques • Concurrence et antitrust • Dessins et modèles industriels • Droit d'auteur et droits connexes • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Convention sur la diversité biologique, Union internationale pour la protection des obtentions végétales et la santé publique • Savoirs traditionnels, folklore et ressources génétiques • Transfert de technologie et gestion et planification stratégique des actifs de propriété intellectuelle • Innovation et esprit d'entreprise • Propriété intellectuelle et petites et moyennes (PME) et grandes entreprises • Application des droits de propriété intellectuelle • Sessions pratiques dans les locaux de l'ARIPO • Conférence annuelle • Recherche et rédaction d'un mémoire
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être ressortissant d'un pays africain; • être titulaire au minimum d'un diplôme de premier cycle délivré par une université reconnue, quelle que soit la discipline; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	35 places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants. Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'ARIPO et de l'Université africaine.</p> <p>www.wipo.int/academy www.aripo.org www.africau.edu</p>
Lieu	Mutare (Zimbabwe)

Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Mai – juillet 2017 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI (ims.wipo.int), avec examen final • Août – décembre 2017 : phase résidentielle à Mutare (Zimbabwe), avec stage pratique de deux semaines au siège de l'ARIPO à Harare (Zimbabwe) • Décembre 2017 – avril 2018 : établissement d'une version finale et présentation d'un mémoire.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré par l'Université africaine au nom de l'OMPI et de l'ARIPO.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université africaine, de l'ARIPO, des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Informations complémentaires	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'ARIPO et de l'Université africaine pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées: www.wipo.int/academy www.aripo.org www.africau.edu

2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de technologie du Queensland (QUT), Brisbane (Australie)

Ce programme est organisé en collaboration avec l'Office de propriété intellectuelle de l'Australie (IP Australia) et le soutien financier du Gouvernement de la République de Corée.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Brevets et inventions biotechnologiques • Droit d'auteur et droits connexes • Marques, noms de domaine et indications géographiques • Droit et pratique en matière de dessins et modèles industriels et protection des obtentions végétales • Savoirs traditionnels et autres questions d'actualité, interface entre antitrust et droits de propriété intellectuelle • Gestion de la propriété intellectuelle et commercialisation • Projet de recherche • Visite d'étude à l'Office de la propriété intellectuelle de l'Australie (IP Australia)
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme de niveau bachelor (quatre ans) dans l'une des disciplines enseignées à l'Université de technologie du Queensland, ou dans un établissement australien ou étranger équivalent. Les candidats titulaires d'une licence (trois ans) bénéficiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la propriété intellectuelle peuvent également postuler; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	35 places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de technologie du Queensland :</p> <p>www.wipo.int/academy www.qut.edu.au</p>
Lieu	Brisbane (Australie)
Dates	Cours résidentiel : de février à octobre 2017.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré conjointement par l'Université de technologie du Queensland (QUT) et l'OMPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de technologie du Queensland, Brisbane, des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Informations complémentaires	<p>Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de technologie du Queensland pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées :</p> <p>www.wipo.int/academy www.qut.edu.au</p>

3. Master en droit de la propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin, Turin (Italie)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT).

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Brevets • Droit d'auteur et droits connexes • Marques et noms de domaine • Indications géographiques • Dessins et modèles industriels • Concurrence déloyale et lois antitrust • Transfert de technologie • Exploitation et respect des droits de propriété intellectuelle • Nouveaux droits de propriété intellectuelle • Conférence annuelle • Visite d'étude à l'OMPI • Projet de recherche
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme de droit ou d'économie, d'ingénieur, de médecine, de physique, de chimie, de sciences de la communication ou de gestion des entreprises. Un niveau minimum de quatre ans d'études universitaires dans au moins un des domaines précités est requis; et • maîtriser parfaitement l'anglais. Les candidats seront soumis à un test de compétences reconnu afin de vérifier qu'ils possèdent ce niveau de langue.
Nombre maximum d'étudiants	40 places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de Turin:</p> <p>www.wipo.int/academy en.unito.it</p>
Lieu	Turin (Italie)
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Juin – août 2017 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI (ims.wipo.int) • Septembre – décembre 2017 : phase résidentielle à Turin (Italie), avec notamment une visite de trois jours au siège de l'OMPI à Genève; • Décembre 2017 – février 2018 : élaboration et présentation d'un mémoire de recherche.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré par l'Université de Turin au nom de l'OMPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de Turin (Italie), des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Informations complémentaires	<p>Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de Turin pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées:</p> <p>www.wipo.int/academy en.unito.it</p>

4. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II), Yaoundé (Cameroun)

Ce programme est organisé avec le soutien financier du Gouvernement du Japon.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Généralités sur la propriété intellectuelle • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Autres systèmes africains de la propriété intellectuelle (ARIPO, Office marocain des brevets, etc.) • Créations à caractère technique et ornemental • Brevets • Modèles d'utilité • Dessins et modèles industriels • Titres spéciaux (obtentions végétales, topographies des circuits intégrés) • Signes distinctifs • Marques de produits et de services • Noms commerciaux • Appellations d'origine • Indications géographiques • Propriété littéraire et artistique • Droit d'auteur • Droits connexes • Commerce électronique et droit d'auteur • Défense des droits de propriété intellectuelle • Concurrence et propriété intellectuelle • Litiges en matière de propriété intellectuelle • Fonctionnement de la propriété intellectuelle • Propriété intellectuelle et transfert de technologie • Audit de la propriété intellectuelle • Économie de la propriété intellectuelle • Problèmes actuels de la propriété intellectuelle • Mémoire
Langue	Français
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être ressortissant d'un pays africain; • être titulaire au minimum d'un diplôme de premier cycle en droit, économie ou sciences, ou d'un diplôme d'ingénieur, délivré par une université reconnue; et • maîtriser parfaitement le français.
Nombre maximum d'étudiants	35 places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>

Formulaires de candidature	Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'OAPI et de l'Université de Yaoundé: www.wipo.int/academy www.oapi.int www.universite-yde2.org
Lieu	Yaoundé (Cameroun)
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • D'octobre 2016 à janvier 2017 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI (lms.wipo.int) • Janvier – juin 2017 : phase résidentielle au sein de l'Université de Yaoundé II et de l'Académie de propriété intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, au Cameroun, y compris trois semaines de stage pratique au siège de l'OAPI à Yaoundé • Juin 2017 : examen et présentation d'un mémoire de recherche à Yaoundé
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle décerné par l'Université de Yaoundé II au nom de l'OMPI et de l'OAPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de Yaoundé (Cameroun), des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Informations complémentaires	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'OAPI et de l'Université de Yaoundé pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées: www.wipo.int/academy www.oapi.int www.universite-yde2.org

5. Master en droit de la propriété intellectuelle (spécialisation en droit des brevets et des dessins et modèles), proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut turc des brevets et l'Université d'Ankara (Turquie) (nouveau)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement turc par l'intermédiaire de l'Institut turc des brevets (TPI).

Sujets traités (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la propriété intellectuelle et méthodes de recherche : approches interdisciplinaires • Cours de niveau avancé sur le droit des brevets : questions de fond et questions de procédure • Cours de niveau avancé sur le droit des dessins et modèles : questions de fond et questions de procédure • Cours de niveau avancé sur les marques • Indications géographiques et savoirs traditionnels • Commercialisation de la propriété intellectuelle • Atteinte à la propriété intellectuelle dans les universités • Projet de recherche
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue (ouvert à toutes les disciplines); • présenté un relevé de notes avec une moyenne générale d'au moins 2.00/4.00; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Trente places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses (à confirmer)	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	Les formulaires de candidature seront disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'Institut turc des brevets et de l'Université d'Ankara : www.wipo.int/academy http://fisaum.ankara.edu.tr/en
Lieu	Ankara (Turquie)
Dates	Année académique : de septembre 2016 à juillet 2017
Diplôme	Les étudiants ayant réussi les examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle (spécialisation dans le droit des brevets et des dessins et modèles) délivré par l'Université d'Ankara au nom de l'OMPI et du TPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université d'Ankara, des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices.
Informations complémentaires	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université d'Ankara pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : www.wipo.int/academy http://fisaum.ankara.edu.tr/en

6. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université Tongji de Shanghai (Chine)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement de la République populaire de Chine.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Droit des brevets • Droit des dessins et modèles industriels • Droit des marques et indications géographiques • Droit d'auteur et droits connexes • Droit de la concurrence • Dessins et modèles et innovation • Questions transversales • Transfert de technologies et concession de licences • La propriété intellectuelle dans le secteur industriel • Application des droits de propriété intellectuelle • Droit international privé • Introduction au droit chinois • Tribunal fictif et visites d'étude • Recherche et rédaction d'un mémoire • Conférence annuelle
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue • fournir une preuve attestant de la maîtrise de l'anglais (IELTS ou TOEFL) • avoir passé le CET-6 (les étudiants chinois)
Nombre maximum d'étudiants	35 places sont mises à la disposition d'étudiants autonomes et autofinancés.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité et couvrent chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Les frais de visa sont, le cas échéant, à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Tongji.</p> <p>www.wipo.int/academy study.info.tongji.edu.cn/member/login.do</p>
Lieu	Shanghai (Chine)
Dates	<p>Cours résidentiel : de septembre 2017 à août 2018.</p> <p>Finalisation du mémoire d'août à décembre 2018.</p>
Diplôme	Les étudiants ayant réussi les examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels délivré par l'Université Tongji au nom de l'OMPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université Tongji de Shanghai, des conférenciers venus d'autres universités réputées, d'illustres professionnels de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Informations complémentaires	<p>Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Tongji pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées :</p> <p>www.wipo.int/academy www.tongji.edu.cn/english</p>

7. Cours de certificat spécialisé en gestion et valorisation de la propriété intellectuelle, LUISS Business School, Rome (Italie), Office italien des brevets et des marques et Académie de l'OMPI, 2 mai-22 juillet 2017, Rome, (Italie)

Contenu	Proposé conjointement par la LUISS Business School (LUISS BS) de Rome (Italie), l'Office italien des brevets et des marques et l'Académie de l'OMPI, ce programme de 10 semaines offre des cours sur les sujets suivants: droit du travail et le droit de la propriété intellectuelle, procédure internationale de délivrance des titres de propriété intellectuelle, gestion de l'innovation, la propriété intellectuelle à l'Université, modèles commerciaux informés dans le domaine de la propriété intellectuelle, analyse des données relatives à la propriété intellectuelle, questions nouvelles dans le domaine des rapports entre propriété intellectuelle et commerce et de la valorisation de la propriété intellectuelle. Le programme, dispensé sur deux trimestres, comprend huit cours (quatre cours pour chaque trimestre). À la fin de chaque trimestre, une session d'étude individuelle (une semaine) suivra; elle sera consacrée à la préparation de la session d'examen, qui conclut le trimestre.
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	Les critères d'admission sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Titre universitaire équivalent au bachelor italien en économie, droit, ingénierie ou dans d'autres domaines liés, obtenu avant le commencement du cours (le 2 mai 2017) • Test d'admission
Nombre maximum d'étudiants	15 places sont disponibles pour les étudiants.
Bourses (à confirmer)	L'Office italien des brevets et des marques offrira 15 bourses pour ce cours. Pour cette première session, ces bourses seront offertes par le Gouvernement italien aux candidats retenus des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Égypte, Inde, Indonésie, Iran, Mexique, Maroc, République populaire de Chine, Thaïlande et Tunisie. Les bourses couvriront les frais d'inscription aux cours, les frais de voyage aller retour, les frais d'hébergement et les chèques repas.
Lieu	LUISS, Rome (Italie)
Dates	2 mai 22-juillet 2017
Informations complémentaires	Pour obtenir des informations complémentaires et pour s'enregistrer, les candidats sont priés de se rendre sur le site Web de la LUISS Business School en cliquant sur le lien suivant: <i>businessschool.luiss.it/en/news-en/call-for-scholarships-specialised-course-in-ip-management-and-valuation/</i>

Colloques a l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle

Colloque organisé par l'OMPI et l'OMC à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle de l'Asie, 20-22 février 2017, et Conférence asiatique des spécialistes en propriété intellectuelle, organisés par l'Université de gestion de Singapour, 23-24 février 2017 à Singapour

Ce colloque est organisé conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève (Suisse)

Contenu	<p>Le colloque vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à renforcer les connaissances en propriété intellectuelle et à mettre à jour les connaissances des enseignants universitaires sur les traités actuels de l'OMPI et de l'OMC en matière de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les l'évolution de la situation internationale en rapport avec le contexte asiatique; • à cartographier les savoirs et l'enseignement relatifs à la propriété intellectuelle existant dans la région Asie; • à constituer dans la région Asie un cadre d'échanges universitaires sur l'enseignement et la recherche en matière de propriété intellectuelle, y compris sur les méthodes actuelles d'enseignement dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle; et • à encourager la publication en Asie de travaux de recherche en propriété intellectuelle de haute qualité.
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme d'études supérieures et posséder une expérience pédagogique en droit de la propriété intellectuelle ou en droit international/ économie/gestion avec une spécialisation en propriété intellectuelle • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	20 places sont mises à disposition
Bourses (à confirmer)	<p>L'OMPI et l'OMC offrent aux candidats de la région 15 bourses, qui couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais relatifs au colloque; • le repas et le logement <p>Le cas échéant, l'assistance médicale et les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI et de l'OMC en seront informés par l'Académie de l'OMPI et la division de la propriété intellectuelle de l'OMC. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	Les inscriptions sont désormais closes.
Lieu	Université de gestion de Singapour
Dates	20-22 février et 23-24 février 2017 (une semaine).
Informations complémentaires	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'OMC pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées.

Colloque organisé par l'OMPI et l'OMC à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle

Ce colloque est organisé conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève (Suisse).

Contenu	Le colloque porte chaque année sur une gamme variée de sujets spécialisés dans la propriété intellectuelle. Les participants doivent discuter d'études de cas et de l'expérience pertinente dans l'enseignement de ces sujets. En outre, le colloque discute des méthodes d'enseignement. Le programme comprendra des visites des bibliothèques de l'OMPI et de l'OMC et des rencontres avec des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OMC.
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme d'études supérieures et posséder une expérience pédagogique en droit de la propriété intellectuelle ou en droit international/économie/gestion avec une spécialisation en propriété intellectuelle; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	30 places sont mises à disposition.
Bourses (à confirmer)	Les bourses sont disponibles en nombre limité auprès de l'OMPI et de l'OMC et couvrent chacune : <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais relatifs au colloque; • l'hébergement en pension complète; • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI et de l'OMC en seront informés par l'Académie de l'OMPI et la division de la propriété intellectuelle de l'OMC. Ils recevront ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'OMC.
Lieu	Genève (Suisse)
Dates	Du 19 au 30 juin 2017 (deux semaines).
Informations complémentaires	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'OMC pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées.

Programme des cours d'été

Programme des cours d'été

Informations générales

Les cours d'été de l'OMPI offrent la possibilité d'approfondir ses connaissances en matière de propriété intellectuelle, notamment de mieux appréhender la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement socioéconomique, culturel et technologique et le rôle que l'OMPI joue à cet égard.

Tous les cours d'été, à l'exception des cours d'été spécialisés, sont structurés autour d'un tronc commun, suivant

un même format et une même durée. Les participants sont sensibilisés aux différents aspects de la propriété intellectuelle; ils sont amenés à étudier notamment le caractère international de la protection de la propriété intellectuelle et l'interface entre la propriété intellectuelle et les autres disciplines. Le programme adopte une approche interdisciplinaire axée sur des problèmes concrets et comprend des cours magistraux, des exercices de simulation, des discussions de groupes sur des thèmes choisis liés à la propriété intellectuelle, des débats d'experts et des études de cas.

Contenu et structure	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPI et son rôle dans la promotion de la créativité et de l'innovation • Sélection de faits récents dans le domaine des marques • Systèmes des marques aux niveaux régional et international • Indications géographiques : paysage international et questions actuelles • Protection des dessins et modèles et interface avec les autres domaines de la propriété intellectuelle • Noms de domaines de l'Internet et les différentes voies de règlement des litiges, cas illustrés • Marques et Internet : problèmes et défis • Valorisation des marques : étude de cas • Systèmes de brevets aux niveaux régional et international • Sélection de faits récents dans le domaine des brevets • Exploitation des informations relatives aux brevets • Protection des secrets commerciaux : questions actuelles • Cas choisis dans le domaine des brevets et des biotechnologies • Protection internationale du droit d'auteur et des droits connexes • Sélection de faits récents dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes • Restrictions et exceptions dans le domaine du droit d'auteur, notamment accès des personnes malvoyantes aux œuvres protégées par le droit d'auteur • Concurrence déloyale et propriété intellectuelle • Économie de la propriété intellectuelle • Gestion de la propriété intellectuelle : approche pratique • Valorisation de la propriété intellectuelle • Transfert de technologie et concession de licences • Exercices de simulation de négociations relatives à la concession de licences • Industries créatives et propriété intellectuelle; concession de licences liées au droit d'auteur • Protection des obtentions végétales, notamment la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) • Propriété intellectuelle et biodiversité : paysage international et questions d'actualité • Discussions d'experts : • Propriété intellectuelle et santé publique : questions et défis • Propriété intellectuelle, technologies vertes et changement climatique : questions et défis • Études de cas relatifs aux moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle • Discussions de groupe : <ul style="list-style-type: none"> – Transfert de technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle – Le droit d'auteur à l'ère numérique – Innovation ouverte – Les marques et la création de marques
----------------------	---

Langue	Différentes langues, suivant les cours d'été
Conditions d'admissibilité	Le programme des cours d'été de l'OMPI revêt un caractère interrégional et s'adresse à des étudiants des cycles supérieurs et à des diplômés dans n'importe quelle discipline universitaire, ainsi qu'à des jeunes professionnels travaillant dans un domaine dans lequel la propriété intellectuelle peut avoir un rôle à jouer.
Enseignement à distance	Les candidats devront valider en ligne le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), disponible gratuitement. Les dates de la session seront et les dates des cours d'été spécialisés seront précisées en temps utile.
Frais d'inscription	Vous pouvez consulter le site Web de l'Académie de l'OMPI pour obtenir les informations pertinentes : www.wipo.int/academy/en/cours/summer_school/
Frais de transport et de séjour	Les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants, quelle que soit leur origine.
Bourses	Des bourses sont proposées aux étudiants étrangers qui participent aux cours d'été organisés en République de Corée et en Afrique du Sud, financées par les fonds des gouvernements de la République de Corée et du Japon, respectivement. Ces bourses couvrent les frais de voyage.
Diplôme	Un certificat de participation est remis aux participants ayant validé le programme à l'issue de la formation.
Autres informations	Pour de plus amples informations sur les cours d'été, vous pouvez consulter notre site à l'adresse suivante : www.wipo.int/academy/en/cours/summer_school/ .

Cours d'été de l'OMPI 2017

Pour être informé des mises à jour, des dates limites d'inscription et des frais, vous pouvez consulter le site Web de l'Académie de l'OMPI à l'adresse suivante: www.wipo.int/academy

No.	Cours d'été	Langue	Lieu et date
1.	Cours d'été OMPI-Chili sur la propriété intellectuelle	Espagnol	Santiago, 13-24 mars 2017
2.	Cours d'été OMPI-Chine sur la propriété intellectuelle	Anglais	À communiquer
3.	Cours d'été OMPI-Franklin Pierce Center sur la propriété intellectuelle	Anglais	À communiquer
4.	Cours d'été OMPI-Inde sur la propriété intellectuelle	Anglais	À communiquer
5.	Cours d'été OMPI-Mexique sur la propriété intellectuelle	Espagnol	Mexico, 5-16 juin 2017
6.	Cours d'été OMPI-République de Corée sur la propriété intellectuelle	Anglais	Daejeon, dates à communiquer
7.	Cours d'été OMPI-Fédération de Russie sur la propriété intellectuelle	Russe	À communiquer
8.	Cours d'été OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	Anglais	À communiquer
9.	Cours d'été OMPI-Espagne sur la propriété intellectuelle	Anglais	Madrid, dates à communiquer
10.	Cours d'été OMPI-Tunisie sur la propriété intellectuelle	Français	À communiquer
11.	Cours d'été OMPI-Ukraine sur la propriété intellectuelle	Anglais	Kiev, dates à communiquer
12.	Cours d'été OMPI-UNIGE (Genève, Suisse) sur la propriété intellectuelle	Anglais	Genève, 26 juin-7 juillet 2017

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +4122 338 91 11
Tlcp.: +4122 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/

Publication de l'OMPI N° 467F/17
ISBN 978-92-805-2837-4